

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

SESSION LÉGALE DE MAI

Séance du Vendredi 29 Mai 1914

	Pages
Conseil municipal :	
Subside pour Congrès. — Association amicale de la Police	309
— Société d'habitation à bon marché «La Municipale».	308
Contentieux ;	
Mainlevée d'hypothèque. — Boulevard Carnot	309
Dispense de purge. — Achats à Douvrin	310
Dons et Legs ;	
Legs Devaux. — Régularisation	310
— Construction d'une maison	311
Fêtes :	
Fêtes de Lille. — Illuminations. Marché	311
Concours du «Stud Book» du cheval de trait du Nord	312
Rallye cycliste. — Subvention aux «Amis de Lille»	311
Police administrative :	
Repos hebdomadaire. — Avis sur dérogations	307-308
Administrations diverses :	
Guerre. — Sursis d'incorporation. Avis	315
— Allocations journalières. Avis	313
Bâtiments communaux :	
Assurances. — Polices complémentaires	316
Théâtre. — Construction de décors. Marché	316
— Place Sébastopol. Remise en état	304
— Nouveau théâtre. Travaux divers	317
— — Peinture décorative. Marouflage de toiles.	317
Écoles. — Construction. Adjudication	316
Facultés de Droit et des Lettres. — Fronton. Marché.	318
Faculté de Médecine. — Chimie analytique. Installation	318
Halles centrales. — Grosses réparations	319

Immeubles :

Achats. — Quartier Saint-Sauveur. Assainissement. Réglement d'honoraires	320
— Terrains à Douvrin et à Billy-Berclau. Captation et adduction de nouvelles eaux potables.	321

Voirie :

Accident — Rue du Vieux-Marché-aux-Moutons. Réglement d'indemnité	325
Vente de vieux matériaux.	325
Alignement — Rue du Général De Wett	330
Emprises diverses.	326
Emprises. — Modifications.	327
— Exonération de redevances	328
— Suppression	329
Chemins vicinaux. — Budget pour 1915	351
Aqueduc particulier, rue des Trois-Couronnes. — Curage.	332
Vannes du Moulin Saint-Pierre. — Partie métallique. Réception	331

Théâtre :

Construction de décors. — Marché	316
--	-----

Conservatoire :

Bourse et subside. — Mille.	306
-------------------------------------	-----

Enseignement secondaire :

Lycée Faidherbe. — Professeurs de dessin. Augmentation de traitement	333
Lycée Fénelon. — Fournitures diverses. Marchés	334

Écoles de l'État :

Avis sur bourses	334
----------------------------	-----

Assistance :

Familles nombreuses.	359
Vieillards, infirmes et incurables.	354
Femmes en couches	353

Bureau de Bienfaisance :

Mainlevée d'hypothèque.	337
Aliénation d'immeuble	337

Hospices :

Mainlevée d'hypothèque	337
----------------------------------	-----

Mont-de-Piété et Fondation Masurel :

Budgets et comptes	338
------------------------------	-----

	Pages
Dépenses :	
Écoles Rollin, Montesquieu. — Crédit supplémentaire	339
Enfants assistés. Contingent de la Ville. Crédit supplémentaire	339
Frais de sauvegarde d'incendie. — Crédit supplémentaire	340
Frais de transport de malades à l'hôpital. — Crédit supplémentaire	340
Service départemental de la santé publique. — Part de la Ville. Crédit supplémentaire	341
Service médical de jour et de nuit. — Frais de fonctionnement. Crédit supplémentaire	341
Subvention au Bureau de Bienfaisance. — Crédit supplémentaire.	338
 Docks et Entrepôts :	
Entrepôt des sucres. — Annexe. Gare Saint-Sauveur.	352
 Distribution d'eau :	
Captation et adduction d'eaux potables. — Travaux. Adjudication	342-343
Canalisation des cités-jardins. — Substitution d'adjudicataire	342
 Hygiène :	
Institut Pasteur. — Renouvellement de traité	306
 Cimetières :	
Sud. — Entretien de tombe	344
 Police :	
Poste Porte de Paris. — Vœu	361
 Sapeurs-Pompiers :	
Vente d'un cheval	326
Matériel — Assurances.	344
Caisse de retraites. — Legs Prouvost	346
Secours	345
 Services municipaux :	
Marchés. — Articles de photographie	346
— Fourniture d'annuaires	347
 Caisse des Retraites :	
Liquidation de pension Beyaert, Benjamin, octroi	349
— — Schoonheere, Eugène, octroi	348
— — Blanchart, Léonide, police.	347
— — Jonville, Émile, police	348
 Gratifications. Secours :	
Police. — Blanchart, Léonide.	347
— Jonville, Émile	348
Octroi. — Beyaert, Benjamin	349
Enseignement. — M ^{me} Mériaux	350

L'an mil neuf cent quatorze, le Vendredi vingt-neuf Mai, à huit heures et demie du soir, le Conseil municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en Séance légale à l'Hôtel de Ville de Lille.

Présidence de **M. BRACKERS-D'HUGO**, Adjoint.

Secrétaire : **M. OVIGNEUR**, Conseiller municipal.

Présents :

MM. LAURENGE, REMY, LIÉGEAIS-SIX, DUBURCQ, BAUDON, BRACKERS-D'HUGO, DRUEZ, BARROIS, DELOS, DUPONCHELLE, OVIGNEUR, Désiré DANIEL, COUTEL, LEGRAND-HERMAN, LESOT, BINAULD, VALDELIÈVRE, SOCKEEL, BUISINE, PARMENTIER, RICHEBÉ, BARÉ, COILLIOT, DUCASTEL, LELEU, BOUTRY, WAUQUIER, GRONIER et GUISELIN.

Eccusés :

MM. Ch. DELESALLE, DAMBRINE, CREPY-SAINT-LÉGER, Léonard DANIEL, GOSSART, GOBERT et LESSENNE.

M. LE SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière Séance, qui est adopté sans observation.

Commission des Travaux et du Théâtre. — Rapport de M. LEGRAND-HERMAN.

MESSIEURS,

Vos Commissions des Travaux et du Théâtre ont examiné le devis présenté par le Service compétent pour les réparations extérieures et intérieures du Théâtre de la place Sébastopol, dont la dépense prévue s'élevait à 25.000 francs.

Quoique de construction récente, des réparations assez sérieuses s'imposent à cet immeuble pour en assurer la conservation, et la décision prise par le Conseil municipal de maintenir l'exploitation de cette scène oblige à remettre en état la Salle de Spectacle.

1104

*Théâtre
place Sébastopol*

—
Remise en état

Un examen attentif fait sur place a permis à vos Commissions de proposer la suppression de la construction, contre la loge du concierge, d'un magasin d'accessoires et mobilier, une meilleure répartition des dépendances du sous-sol permettant de faire face à cette obligation et donnant au Directeur le local nécessaire pour ces services.

Différents travaux n'ont pas semblé être d'une urgence absolue. Dans cet ordre d'idées, la réparation, le nettoyage et la restauration partielle des banquettes, fauteuils et tentures, dans les termes indiqués par vos Commissions, donneront, avec une dépense réduite, satisfaction pour l'appropriation des diverses parties de la salle, des loges et du foyer.

La réparation des murs, enduits et similis extérieurs, le remplacement des recouvrements en zinc, la substitution du plomb au zinc dans toutes les parties courbes et la peinture extérieure sont de première urgence.

A l'intérieur, l'appropriation des loges et de la salle par le remplacement des tapisseries est un travail qui s'impose.

Il en est de même de la peinture de la salle, du foyer, des dégagements, comme de la réparation des parquets et carrelages.

Après avoir ventilé les dépenses afférentes à ces réparations, vos Commissions ont l'honneur de vous prier d'accepter les propositions suivantes :]

1 ^{er} lot. — Maçonnerie	Fr.	700	»
2 ^e lot. — Enduits	Fr.	880	»
3 ^e lot. — Plomberie	Fr.	660	»
4 ^e lot. — Menuiserie	Fr.	1.150	»
5 ^e lot. { Couverture zinc } { Couverture plomb. }	Fr.	3.150	»
6 ^e lot. — Pannes, ardoises	Fr.	410	»
7 ^e lot. — Tapisserie	Fr.	2.950	»
8 ^e lot. — Peinture et vitrerie extérieure.	Fr.	2.444	49
9 ^e lot. — Salle. Dégagements	Fr.	5.005	19
Somme à valoir.	Fr.	650	32
		<hr/>	
Total.		Fr.	18.000 »

réduisant à 18.000 francs le chiffre des dépenses prévues.

La nécessité de faire exécuter ces travaux dans un délai très restreint, car il faut tenir compte de l'obligation qu'a la Ville de ne pouvoir disposer du Théâtre provisoire pour ces réparations que pendant la période du 15 juin au 15 août, fait apparaître l'utilité de ne pas mettre les travaux intérieurs en

adjudication et d'en confier l'exécution aux entrepreneurs de l'entretien aux conditions de leur adjudication, les prix acceptés donnant satisfaction à vos Commissions.

Nous vous proposons donc, Messieurs, de voter un crédit de 18.000 francs pour la remise en état du Théâtre de la place Sébastopol et de décider :

1^o Que les travaux intérieurs seront confiés aux entrepreneurs de l'entretien des bâtiments communaux, aux conditions de leur adjudication ;

2^o Que les travaux des 5^e et 8^e lots seront mis en adjudication publique.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 18.000 francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914.

Commission des Finances. — Rapport de M. Léon GOBERT.

MESSIEURS,

1134
Institut Pasteur
—
Renouvellement
de traité
—

Adoptant les conclusions du rapport de l'Administration municipale et en raison des importants services rendus par l'Institut Pasteur à nos concitoyens, votre Commission des Finances vous propose de voter le renouvellement du traité avec l'Institut Pasteur, pour une nouvelle période de dix années, du 1^{er} janvier 1915 au 31 décembre 1924, en élevant la subvention annuelle de 35.000 à 40.000 francs.

Adopté.

Commission de l'Instruction publique. — Rapport de M. Léon GOBERT.

MESSIEURS,

1148
Bourse et subside
—

Votre Commission de l'Instruction publique, après avoir examiné une demande de bourse formulée par M. Eugène MILLE, élève au Conservatoire de Paris, vous propose de lui allouer un subside de 200 francs pour l'année scolaire 1913-1914.

Adopté.

Commission du Repos hebdomadaire. — Rapport de M. BARÉ.

MESSIEURS,

M^{me} GOUVERNEUR-SACRESTE, bijoutière, 17, rue Faidherbe, à Lille, demande l'autorisation d'occuper sa gérante le dimanche jusqu'à midi et propose de lui donner en compensation l'avant-midi de chaque mardi. La loi n'a pas prévu cette dérogation et si M^{me} GOUVERNEUR veut occuper son employée le dimanche jusqu'à midi, elle doit en compensation ou lui accorder le repos du dimanche midi au lundi midi, ou les dimanches après-midi et un jour entier tous les quinze jours.

En attendant que M^{me} GOUVERNEUR se conforme aux prescriptions de la loi, nous ne pouvons qu'émettre un avis défavorable sur la demande qu'elle fait aujourd'hui.

Adopté.

1149

Repos hebdomadaire

Avis sur dérogation

Commission du Repos hebdomadaire. — Rapport de M. BARÉ.

MESSIEURS,

M. Émile BRAME, marchand de charbons, 16, rue Princesse, à Lille, demande la dérogation qui a été accordée à ses collègues. En vertu du dernier paragraphe de l'article 8 de la loi du 13 juillet 1906, nous vous prions d'émettre un avis favorable.

Adopté.

1149¹

Repos hebdomadaire

Avis sur dérogation

Commission du Repos hebdomadaire. — Rapport de M. BARÉ.

MESSIEURS,

M. HAUSTRAETE, coiffeur, 12, rue de Flers, à Fives-Lille, demande l'autorisation d'occuper son employé toute la journée du dimanche et de lui donner en compensation toute la journée du lundi.

1149²

Repos hebdomadaire

Avis sur dérogation

En vertu de l'entente faite entre les coiffeurs de Lille, cette dérogation est due à M. HAUSTRAETE et nous vous prions d'émettre un avis favorable.

Adopté.

Commission du Repos hebdomadaire. — Rapport de M. BARÉ.

MESSIEURS,

1149
Repos hebdomadaire
—
Avis sur dérogation
—

M. Louis VANDAMME, coiffeur, 21, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, à Lille, demande que la dérogation obtenue par M. BOULOIS, son prédécesseur, lui soit continuée. Il va de soi que l'autorisation donnée à M. BOULOIS doit aussi être accordée à son successeur et nous vous prions d'émettre un avis favorable.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1150
Société d'habitations
à bon marché
« La Municipale »
—
Subside
pour Congrès
—

La Société coopérative de construction d'habitations à bon marché « La Municipale », composée exclusivement d'employés municipaux, nous a adressé une demande de subside lui permettant de se faire représenter à la 8^{me} conférence de la Société française des habitations à bon marché qui aura lieu à Lyon, les 12, 13 et 14 juin.

Nous vous prions d'allouer à cette œuvre un subside de 200 francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 200 francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

L'Association amicale de la Police nous a adressé une demande de subvention pour se faire représenter, comme chaque année, au Congrès des Amicales de France et des Colonies, qui doit se tenir à Paris.

Nous vous prions de voter, en sa faveur, un subside de 200 francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 200 francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914.

1150¹

*Association amicale
de la Police*

—
*Subside
pour Congrès*
—

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Aux termes d'un procès-verbal dressé par M^e DUCROCQ, notaire à Lille, le 22 juin 1912, M. Cyrille WACHMAR, représentant de fabrique à Lille, a été déclaré adjudicataire d'un terrain de 145 mq. 26 décimètres carrés, sis à Lille, moyennant un prix principal de 67.545 fr. 90, stipulé payable à terme.

Par lettre du 20 de ce mois, M^e DUCROCQ nous fait connaître que M. WACHMAR s'est libéré intégralement à la Recette municipale, tant du prix principal que des intérêts échus, et demande que la Ville consente la quittance-mainlevée nécessaire pour la radiation de l'inscription de privilège qui a été prise au bureau des hypothèques de Lille, le 12 juillet 1912, vol. 222, n^o 519, en garantie du paiement du prix de la vente et des intérêts à échoir.

Un certificat de M. le Receveur municipal constate la libération entière et définitive de M. WACHMAR.

Nous vous prions, en conséquence, Messieurs, d'accueillir favorablement la demande présentée par M^e DUCROCQ, et de nous autoriser à passer tous actes nécessaires pour la radiation de ladite inscription de privilège.

Adopté.

1151

Boulevard Carnot

—
*Mainlevée
d'hypothèque*
—

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1152
Achat de terrain
à Douvrin
—
Dispense de purge
—

Par votre délibération du 17 avril dernier, vous nous avez autorisé à acquérir de M. et M^{me} MONVOISIN-SARAZIN, Romain, cultivateurs à Douvrin, une pièce de terre de 3 ares 31, située en cette commune, nécessaire pour les travaux de captation de nouvelles eaux potables et moyennant un prix de 460 francs.

En raison de la modicité du prix, nous vous prions de nous dispenser d'accomplir, sur cette acquisition, les formalités de purge des hypothèques légales.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1153
Legs Devaux
—
Régularisation
—

Comme l'année précédente, la situation du legs DEVAUX nous oblige à vous demander de prendre la délibération suivante :

Les recettes du legs DEVAUX, arrêtées au 31 décembre 1913,	Fr. 23.313 34
se sont élevées à	Fr. 11.818 51
Les dépenses, arrêtées à la même date, ont été de	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/>
Soit une disponibilité au profit de la fondation de	Fr. 11.494 83
Le crédit inscrit sur l'état des restes à payer de l'Exercice 1913 (article 5) ne s'élevant qu'à	Fr. 11.310 03
	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/>

Nous vous demandons, Messieurs, pour la régularisation des écritures, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de Fr. 184 80 à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914 et à rattacher à l'article 5 du Budget supplémentaire dudit Exercice.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 184 francs 80, à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914 et à rattacher à l'article 5 du Budget supplémentaire.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Dans votre séance du 23 décembre 1908, vous avez accepté le legs fait à la Ville de Lille par M. DEVAUX.

D'après le testament de M. DEVAUX, la Ville doit employer le revenu des propriétés cédées à l'achat d'un terrain et à la construction ou à l'appropriation d'une maison dont la jouissance serait donnée gratuitement à une personne remplissant les conditions imposées par le dit testament.

Nous vous prions de renvoyer le dossier de cette affaire à la Commission des Travaux qui examinera si les disponibilités du legs, environ 11.000 francs, permettent de construire une maison, répondant aux conditions imposées par le testateur.

Renvoyé à la Commission des Travaux.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation un marché passé avec M. VÉRY, ingénieur à Paris, pour l'entreprise d'illuminations électriques les 20, 21 et 22 juin, à l'occasion des Fêtes de Lille.

Nous vous prions de vouloir bien l'approuver.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Le Syndicat d'initiative « Les Amis de Lille » nous a fait part de son intention d'organiser pour juin ou juillet prochain une grande fête sportive et nous a fait remettre, à ce sujet, un projet de « Rallye Cycliste » pour lequel il sollicite une subvention de la Ville.

1154

Legs Devaux

*Construction
d'une maison*

1155

Fêtes de Lille

Illuminations

Marché

1156

Rallye Cycliste

*Subside
aux « Amis de Lille »*

Le projet des mieux détaillés, dans son ensemble, paraît très intéressant au point de vue du nombre assez élevé d'étrangers que peut attirer dans notre ville ce genre de fête ; différentes primes en espèces figurant au programme et les conditions d'admission au « Rallye » peuvent faire prévoir sa réussite complète.

Nous vous proposons d'accueillir favorablement la demande du Syndicat d'initiative « Les Amis de Lille » en lui allouant une subvention municipale de 1.000 francs.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 1.000 francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1157
Concours
du « Stud Book »
du cheval de trait
du Nord, en 1914

La Société « Le Stud Book du cheval de trait du Nord », après examen des propositions qui lui ont été faites par les différentes villes qui désiraient être désignées comme centre de ce concours annuel, a choisi notre ville, à la condition que celle-ci s'engage à verser annuellement une subvention de 3.000 francs pendant dix années, et à prendre à sa charge les frais de l'installation matérielle des concours. Par contre, la Ville percevrait, à son profit, les entrées et les locations de buvettes.

Nous vous prions d'accepter les propositions de la Société du « Stud-Book », mais à titre d'essai, pour l'année 1914, et de nous autoriser à passer avec la Maison TOURNANT, de Paris, un marché pour l'installation du concours. Nous vous prions, en outre, de voter un crédit de 11.500 francs se décomposant comme suit :

Subvention à la Société du « Stud-Book »	Fr. 3.000 »
Frais d'installation	Fr. 8.500 »

Nous vous prions, d'autre part, d'admettre en recettes une somme de 1.000 francs représentant le produit des entrées et de la location des buvettes.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 11.500 francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914 et admet en recettes une somme de 1.000 francs.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 12 de la loi du 7 août 1913, le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur les demandes d'allocations journalières formulées par les familles des jeunes gens appelés sous les drapeaux.

Les dénommés, ci-après, sollicitent cette faveur :

1158
Allocations
journalières
—
Avis
—

Classe 1913

Anne, Georges.	Derudder, André.	Liébart, Charles.
Baré, Fernand.	Desmons, Joseph.	Lotten, Pierre.
Bergens, Constant.	Deudon, Marcel.	Maillard, Paul.
Bouchez, Fernand.	Dewolf, Gaston.	Malagié, Georges.
Bouchez, Léonard.	Deyredk, Julien.	Martin, Edmond.
Bouden, Georges.	Dhénin, Henri.	Minon, Edmond.
Boulant, Lucien.	Doiennette, Albert.	Mouquet, Charles.
Bouteman, Charles.	Doornaert, Jules.	Monsorez, Marceau.
Buge, Gaston.	Dubucq, Oscar.	Pérignon, Lucien.
Cany, Jules.	Duffet, Charles.	Pierre, Gaston.
Cattebèke, Émile.	Duquesnoy, Marcel.	Pilot, Arthur.
Chamu, Jean.	Duthoit, Léon.	Preuvot, Louis.
Chasseur, Adolphe.	Gaeremynck, Georges.	Provost, Théophile.
Clerquin, Charles.	Gallez, Émile.	Puchaux, Lucien.
Clerquin, Kléber.	Ghys, Lucien.	Rasmont, Amédée.
Cornette, Émile.	Giédelman, Égide.	Rogier, Alfred.
Debeire, Fernand.	Herbout, Édouard.	Serrues, Julien.
Decauter, Léon.	Laloy, Marceau.	Suing, Charles.
Delaplace, Louis.	Lambilotte, Gustave.	Symœns, Ernest.
Deleplanque, Léon.	Leclercq, Félix.	Van de Rosièren, Liévin.
Delferrière, Georges.	Lemaire, Fidèle.	Vroman, Charles.
Delfosse, Georges.	Leurquin, Henri.	

Classe 1914

Abraham, Paul.	Anno, Camille.	Bailleul, Marceau.
Allemagne, Fernand.	Audineau, Georges.	Barbery, Édouard.

Bart, Jean.	Dujardin, Marcel.	Leuridan, Émile.
Beumann, Jean.	Dumélie, Alphonse	Lorthiois, Victor.
Béleny, Arthur.	Dumoulin, Charles.	Macquart, Cyrille.
Bève, Charles.	Duplaquet, Eugène.	Mansuet, Jules.
Billiaux, Marcel.	Duriez, Léon.	Marga, Gustave.
Blaise, Marceau.	Eecke, Marcel.	Marsal, Fernand.
Boucaut, Maurice.	Elinck, Jean-Baptiste.	Mayer, Jacob.
Bruno, Léonard.	Facques, Raymond.	Mestdag, Gustave.
Businiers, Georges.	Flahaut, Émile.	Mestdagh, Georges.
Cailliez, Maurice.	Flandrin, Léon.	Minet, Victor.
Calimé, Arthur.	Flécy, André.	Moreau, Jules.
Carle, Adrien.	Franchomme, Albert.	Morel, Henri.
Carliez, Lucien.	Franquet, Louis.	Mornie, Henri.
Carpentier, Fernand.	Gilles, Marcel.	Mulot, Gustave.
Catillon, Maurice.	Goulet, Valère.	Noullez, Émile
Cauwels, Victor.	Gress, Théobald.	Pennequin, Julien.
Contreras, Alphonse.	Havet, Marcel.	Petit, Marcel.
Courmont, Lucien.	Havez, Léon.	Pinoit, Léon.
Cuvillier, Omer.	Heinzlé, André.	Pomar, Fernand.
Daerden, Armand.	Hendrickx, Charles.	Prévost, Maurice.
Dantin, Victor.	Hennebert, Edmond.	Prospère, Léandre.
Daussy, Charles.	Janssens, Louis.	Provost, Isidore.
Debril, Achille.	Klinke, Jean.	Prudhon, Marcel.
Decan, Léopold.	Knecht, François.	Regole, Louis.
Delattre, Jules.	Labre, Marceau.	Répillez, Paul.
Deledicque, Jules.	Lalau, Gaston.	Richez, Julien.
Deleplace, Ferdinand.	Lambert, Maurice.	Robin, Georges.
Delcourte, Alfred.	Lambert, Robert.	Rogez, Louis.
Delmar, Octave.	Lameire, Jean-Baptiste	Rohart, Denis.
Demeulemeester, Théodore.	Lamoitié, Gaston.	Rosar, Georges.
Depenter, Henri.	Leclercq, Adolphe.	Rotsaert, Charles.
Dericke, Achille.	Lecocq, Charles.	Rousseaux, Georges.
Derycke, Henri.	Ledreux, François.	Samyn, André.
Desaint, Élie.	Leleu, Charles.	Schepens, Marceau.
Deulin, Henri.	Lemayeux, Victor.	Stalard, Maurice.
Domio, Léon.	Lepoivre, Michel.	Thiérens, Pierre.
Dubois, Henri.	Létinois, Alfred.	Tonnel, Henri.
Dufrenoy, Pierre.	Leurette, Georges.	Trédez, Édouard.

T'Servrauck, Albert.	Verhaeverbeke, Eugène.	Warin, Maurice.
Vanbeselaere, Émilien.	Verloigne, Léopold.	Wartel, Jules.
Vandenbrouck, Ernest.	Vindevogel, Henri.	Westerloppe, Alphonse.
Vandewalle, Charles.	Vincent, Oscar.	Wiert, Alexandre.
Vanhecke, Léon.	Vinial, Marcel.	Wynants, Fernand.
Vanhove, Léon		

Nous vous proposons, Messieurs, de rejeter les demandes de MM. Lambert, Robert et Franchomme, Albert, qui ne remplissent pas les devoirs de soutiens indispensables de famille, et d'émettre un avis favorable sur les autres demandes, ainsi que sur celles de suppléments d'allocation formulées par MM. Gaeremynck Georges et Provost Théophile.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 21 de la loi du 21 mars 1905, le Conseil est appelé à donner son avis sur les demandes de sursis d'incorporation pour continuation d'études ou affaires d'intérêts formulées par les jeunes gens appelés sous les drapeaux en octobre prochain.

1158¹
Sursis
d'incorporation
—
Avis
—

Les dénommés, ci-après, sollicitent cette faveur :

Classe 1913. — Herbay, Félix-Émile ;
Lesecq, André,
et Pary, André.

Classe 1914. — Gaudier, Édouard,
et Jacques, Charles.

Nous vous prions, Messieurs, de donner un avis favorable sur ces demandes.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1159
Assurances
—
Bâtiments
communaux
—
Polices
complémentaires
—

Nous avons souscrit :

1^o Avec la Compagnie « Commercial Union » une police pour l'assurance contre l'incendie de l'Établissement de bains populaires de la rue Dupuytren ;

2^o Avec la Compagnie « d'Assurances Générales » une police pour l'assurance complémentaire de l'École maternelle située rue du Général de Wett et autres risques qui seront compris dans le prochain avenant à la police générale des bâtiments communaux.

Conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1884, nous soumettons ces contrats d'assurances à votre approbation et vous demandons à couvrir par avenants le surplus en temps utile.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1160
Construction d'écoles
—
Mise en adjudication
—

Nous soumettons à votre approbation le Cahier des charges et Bordereau de prix établis pour la mise en adjudication des travaux de construction des nouveaux groupes scolaires suivants, compris dans l'emprunt de 7.930.000 fr. :

1^o École maternelle, rue Dupetit-Thouars ;

2^o École maternelle, rue Guillaume-Tell ;

3^o Groupe scolaire, rue Alphonse-Leroy.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1161
Théâtre
—
Construction
de décors
—
Marché
—

Nous soumettons, à votre approbation, un marché passé avec M. VALBRUN fils aîné, pour la construction et la réfection des décors nécessaires aux représentations de *La Bohème*.

La dépense sera prélevée sur le crédit ordinaire du Budget « Construction et réparations de décors ».

Nous vous prions de l'approuver.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Le devis relatif aux travaux de maçonnerie de briques et pierres blanches, adjugé à M. LYS-TANCRÉ, prévoyait l'exécution des escaliers des artistes et des 4^{mes} publiques en pierre d'Euville.

La pierre d'Euville n'étant pas assez résistante pour cet usage, l'architecte, M. CORDONNIER, d'accord avec l'entrepreneur, demande que lesdits escaliers soient exécutés en ciment avec adjonction de carborandum.

La dépense sera sensiblement la même et la résistance à l'usure des escaliers sera de beaucoup augmentée.

Nous vous demandons de vouloir bien approuver cette substitution.

Adopté.

1162
Nouveau Théâtre
—
Travaux divers
—

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Dans votre séance du 16 mai 1913, vous avez décidé de faire exécuter les panneaux décoratifs de la salle par MM. DILLY et LHOMME, artistes peintres.

Dans le prix pour ces travaux n'était pas prévu le marouflage des toiles.

Ce travail a été exécuté par M. TURPIN-BUISINE qui a consenti sur le tarif BINAUT, de Paris, un rabais de 30 %.

Déduction faite de ce rabais, la dépense pour marouflage s'élève à 662 fr. 77.

Nous vous demandons de vouloir bien faire approuver le marché passé avec M. TURPIN et de décider que la somme de 662 fr. 77 sera prélevée sur les crédits affectés au Théâtre.

Adopté.

1162¹
Nouveau Théâtre
—
Peinture décorative
—
Marouflage de toiles
—

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1163
*Facultés de Droit
 et des Lettres*
 —
Fronton
 —
Marché
 —

L'adjudication des travaux d'achèvement du fronton des Facultés de Droit et des Lettres qui eut lieu le 19 décembre 1913 n'a pas donné de résultat en ce qui concerne le deuxième lot « Charpente et Menuiserie ».

M. Jules THOMAS, entrepreneur, boulevard de Lorraine, n° 1, s'engage à exécuter les travaux pour la somme de 5.764 francs, égale au montant du devis.

Nous vous prions, en conséquence, d'accepter les offres de M. THOMAS et d'approuver le marché passé avec cet entrepreneur.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1164
Faculté de Médecine
 —
Chimie analytique
 —
Installation
 —

Un nouveau Service, celui de la Chimie analytique, vient d'être créé à la Faculté de Médecine et M. le Doyen de cette Faculté demande à l'Administration municipale de vouloir bien assurer et prendre à sa charge l'aménagement des locaux.

Nous avons dressé le devis des travaux à exécuter, et la dépense se répartit comme suit :

1° Travaux	Fr. 8.915 59
2° Mobilier	Fr. 739 67
Au Total	Fr. 9.655 26

Nous avons fait remarquer alors à M. le Doyen de cette Faculté que la Ville n'a jamais marchandé les sacrifices que lui demandait l'Université, si considérables qu'ils fussent, et, depuis 8 ans, elle a fait exécuter, à la seule Faculté de Médecine, pour plus de 100.000 francs de travaux. Qu'elle est encore toute disposée à continuer son appui à l'Enseignement supérieur, mais elle se trouve, actuellement, aux prises avec une situation financière difficile, créée

par les charges sans cesse croissantes de l'enseignement primaire, qu'une législation inique fait peser sur notre Ville, et par les dépenses des lois sociales nouvellement appliquées.

Que, pour faire face aux difficultés présentes, il faut qu'elle apporte une économie scrupuleuse sur toutes les autres dépenses.

Nous demandons donc, au Conseil général de l'Université, de vouloir bien, dans l'intérêt même de nos concitoyens, user de toute son influence pour obtenir de l'État une participation financière dans les frais d'installation matérielle du nouveau régime d'études pharmaceutiques créé par lui.

M. le Doyen nous fit savoir, le 11 mai dernier, que l'Université consentait à participer, pour la somme de 3.215 francs, dans les frais de cette nouvelle installation.

Nous vous proposons donc d'autoriser l'exécution de ces travaux et :

- 1° De voter un crédit de 9.655 fr. 26 ;
- 2° D'admettre en recettes la somme de 3.215 francs, provenant de la participation de l'Université ;
- 3° De décider que les travaux seront mis en adjudication, conformément aux clauses et conditions générales du Cahier des charges et Bordereau de prix des travaux d'entretien des propriétés communales.

Renvoyé à la Commission des Travaux.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Le marché couvert des Halles centrales est dans un état tel que sa réfection totale s'impose. Nous avons préparé le projet qui consiste à refaire complètement les peintures intérieures et extérieures, à réparer les verrières, portes en fer, banne vers la place des Halles, séparations des étaux, à fournir et à poser des lames en zinc pour auvent.

Les dépenses se répartissent comme suit :

Peinture	Fr. 15.000 »
Serrurerie	Fr. 15.500 »
Zingage	Fr. 4.600 »

1165

Halles centrales
—
Grosses réparations
—

Nous vous prions, Messieurs, de renvoyer cette question à l'examen de la Commission des Travaux.

M. Coutel. — Cette clôture en verre, qui se brise trop facilement, ne pourrait-elle être remplacée par une autre plus solide ?

M. Legrand-Herman. — La Commission des Travaux pourrait examiner cette question.

M. Liégeois-Six. — On a remplacé par des lamelles en zinc celles en verre qui étaient brisées au Marché de la Nouvelle-Aventure.

M. le Président. — La Commission des Travaux examinera la question et vous donnera le résultat de ses recherches.

Renvoyé à la Commission des Travaux.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1166
Quartier St-Sauveur
 —
Assainissement
 —
Acquisition
d'immeubles
 —
Règlement
d'honoraires
 —

Par vos délibérations des 25 février et 18 avril 1913, vous nous aviez autorisé à acquérir divers immeubles, nécessaires pour l'exécution des travaux d'assainissement du quartier Saint-Sauveur.

Parmi ces immeubles se trouvait une propriété située rue des Étaques, n° 26, et cour Muhau, appartenant aux consorts DUPONT.

Il ne nous a pas été possible de traiter amiablement cet achat, et nous avons été obligé d'acquérir cette propriété par voie d'adjudication publique à la barre des criées du Tribunal civil de Lille.

Le prix d'adjudication, 41.000 francs, est celui autorisé par vos délibérations précitées, mais, dans cette affaire, nous avons prié M^e ROMBAUT, avoué, à Lille, de nous représenter.

Il lui est dû de ce chef des honoraires, s'élevant à la somme de 431 fr. 60.

Nous vous prions, Messieurs, de voter un crédit de pareille importance à prendre sur les crédits votés pour l'exécution des travaux d'assainissement du quartier Saint-Sauveur.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Le projet de captation et d'adduction de nouvelles eaux potables a été adopté dans votre séance du 2 avril 1912.

Dans votre séance du 4 novembre 1912, vous avez inscrit à l'emprunt de 7.930.000 francs, une somme de 5.100.000 francs pour l'exécution des travaux et l'acquisition des terrains nécessaires.

Les travaux ont été déclarés d'utilité publique par un décret, en date du 2 juin 1913.

Les enquêtes parcellaires prévues par le titre 11 de la loi du 3 mai 1841 sont terminées et le Tribunal de Béthune vient de rendre le jugement d'expropriation des terrains situés sur les territoires de Douvrin et Billy-Berclau.

Dans votre séance du 17 avril dernier, diverses promesses de vente ont déjà été approuvées.

Nous vous soumettons, aujourd'hui, une deuxième série de promesses de vente, savoir :

Commune de Douvrin

N° du plan parcellaire	INDICATIONS cadastrales	SURFACE achetée	NOMS DES PROPRIÉTAIRES	MONTANT de l'indemnité	Observations
3	A 211	111 mq.	M. Fontaine-Delecroix, Louis, à Douvrin.	116 55	Propriétaire occupant
5	A 209	66	M. et M ^{me} Guilluy-Charlet, Louis, à Douvrin	69 30	—
8	A 203 p.	1.047	M. et M ^{me} Destrez-Torcq, à La Bassée.	1.200 »	—
10	A 202	59	M. et M ^{me} Delecroix-Romon, à Douvrin.	62 »	—
11	A 201	55	M. Beaugrand, François, et ses enfants, à Douvrin	55 »	
13	A 119	220	M. et M ^{me} Duriez-Delvar, à Douvrin	230 »	
	507				
	508				
	A 509	4.181	M ^{me} veuve Pasquier-Idesbald et ses en- fants, à Douvrin	5.000 »	
20	510				
22	527				

1167

*Achats de terrains
à Douvrin
et à Billy-Berclau*

*Captation
et adduction des
nouvelles eaux
potables*

N° du plan parcellaire	INDICATIONS cadastrales	SURFACE achetée	NOMS DES PROPRIÉTAIRES	MONTANT de l'indemnité	Observations
21	A 511 p.	395 mq.	M. Louis Vasseur, à Douvrin	480 »	Propr. occupeur
24	A } 529 } 530 }	870	M. et M ^{me} Lanery, Louis, à Douvrin	900 »	
24	A 531	120	M. Delecour, François, à Douvrin	145 »	—
25	A } 559 }	4.090	M ^{me} veuve Lenglard-Monvoisin, et ses enfants, à Douvrin	4.200 »	
26	A } 560 }				
27	A 558	180	M. et M ^{me} Delecroix-Pasquier, à Douvrin	220 »	—
31	A 1.395	271	M. Boulert-Anthyme, Élie, à Douvrin	300 »	—
33	A 1.399 p.	140	M ^{mes} Péralta, Eugénie et Joséphine, à Courrières	140 »	
36	A 1.403 p.	385	M. Lesage, Henri, à Douvrin	385 »	
39	A 1.406 p.	2.014	M. et M ^{me} Monvoisin-Sarazin, à Douvrin	2.400 »	—
40	A 1.407 p.	190	M. et M ^{me} Dubois-Cornil, Jules, à Douvrin	190 »	
44	A 1.449	89	M. et M ^{me} Péralta, Élie, à Douvrin	110 »	—
46	A } 1.435 } 1.436 }	2.912	M ^{lle} Sauvage, Augustine, à Billy-Berclau	3.550 »	
	A } 1.437 }				
	A 1.469 p.				
51	A 1.469 p.	298	M. Charles-Drelon, Julien, à Billy	340 »	—
48	A 1.449	1.471	M. et M ^{me} Dubois-Peucelle, Alexandre, à Billy-Berclau	1.920 »	—
52	A } 1.470 } 1.507 }	6.718	M ^{me} veuve Véron-Dubar, Parfait-Joseph, à Billy	7.053 90	—
	A } 1.506 }				
	A 1.482 p.				
54	A 1.482 p.	3.035	M. et M ^{me} Macquart-Boulanger, à Billy	3.360 »	—
54	A } 1.482 p. }	1.234	M. Véron, Alexandre-Antoine-Philippe, à Billy	1.430 »	—
55	A } 1.481 p. }				
56	A } 1.480 }				
58	A 1.508	1.049	MM. Dubois, Octave-Pulchérie et Éloi, à Billy	1.250 »	—

Commune de Billy-Berclau

N° du plan parcelaire	INDICATIONS cadastrales	SURFACE achetée	NOMS DES PROPRIÉTAIRES	MONTANT de l'indemnité	Observations	
1	A 444 p.	99	M ^{me} veuve Véron-Dubar, Parfait, à Billy.	103 95	Propriétaire-occupant	
1	A } 466 p.	252	M. et M ^{me} Crépin-Delcroix, Jean-Joli, cabaretiers, à Billy	264 60	—	
2						A } 467
3	A 468 p.	66	M. Véron, Antonin, à Billy	69 30	—	
6	A } 471	2.262	M. et M ^{me} Laignel-Vlieghe, messagers à Bauvin	2 392 65	—	
15						A } 506
						A } 499bis
	A } 499					
10	A } 506	709	M. Audant-Appourchaux, Victor, à Ber- clau	826 45	—	
23						A } 505
27						A } 95
46	A } 89					
	A } 119 p.					
11	A } 504	765	M. Crépel-Lapaire, Augustin, tailleur, à Berclau	870 »	—	
18						A } 495
17	A } 496 p.	688	M. et M ^{me} Véron-Renau, boulangers, à Berclau	825 60	—	
53						A } 171
54	A } 171					
18	A } 495	805	M. et M ^{me} Véron-Lemoisne, Louis, à Berclau	950 »	—	
52						A } 130 p.
19	A } 494 p.	289	M. et M ^{me} Breton-Audant, Amand, à Berclau	350 »	—	
47						A } 117 p.
20	A 99 p.	39	M. Dubois-WatreLOT, Jean-Baptiste, à Berclau	40 95	—	
22	A 96	131	M. Boulanger-Dauvergne, à Billy	137 55	—	
25	A } 93 p.	130	M. Lefebvre, Élie, à Hantay	130 »	—	
30						A } 83 p.
26	A } 92	135	M. Audant-Garin, Ch., à Berclau.	141 75	—	
35						A } 77 p.
29	A } 86	412	M. Véron-Pannier, Avit, fils d'Étienne, à Berclau	508 85	—	
30						A } 84 p.
52	A 130 p.					

N° du plan parcellaire	INDICATIONS cadastrales	SURFACE achetée	NOMS DES PROPRIÉTAIRES	MONTANT de l'indemnité	Observations
33	A	78 p.	M. Pannier, Zéphyr, à Berclau . . .	240 45	Propriétaire
37		75 p.			
43	A	59 p.	74	Les consorts Renau et Watrelot, à Billy-Berclau	74 »
44	A	58 p.	M. et M ^{me} Véron-Lemoisne, Hippolyte, à Berclau	300 »	
44 ^r		57 p.			
45		114			
49	A	119 p.	M. et M ^{me} Galant-Delebarre, à Provins.	130 »	
46		119 p.			
58	A	431 p.	124	M. et M ^{me} Louvin-Watrelot, Étienne, à Berclau	170 »
50	A	124 p.	M. et M ^{me} Drelon, Victor, à Berclau . .	2.127 90	—
60		126 p.			
61		440			
		439			
51	A	127 p.	124	M. Druelle-Delbarre, Louis, cabaretier, à Berclau	161 20
52	A	130 p.	M. Véron-Delin, Bon, fils d'Étienne, à Billy	170 30	—
		247 p.			
56	A	258 p.	M ^{me} veuve Renau-Lefer, Adrien, à Berclau	868 55	
57 p		260 p.			
		261 p.			
		259 p.			

Les ventes seraient réalisées par actes administratifs, tous frais à la charge de la Ville de Lille.

La dépense serait imputée sur le sous-crédit de 240.000 francs, inscrit au projet de captation d'eau, pour acquisition de terrains.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Nous vous soumettons ci-dessous diverses ventes de vieux matériaux, dont détail suit :

4168
Vente de
vieux matériaux

M. Lepez, à Lille. — 20.000 pavés de rebut à 70 francs le mille	Fr.	1.400 »
MM. Roger frères, à Haubourdin. 4.000 pavés de rebut à 70 francs le mille	Fr.	280 »
Total.	Fr.	1.680 »

Nous vous prions d'admettre en recettes la somme de 1.680 francs.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Dans la journée du 6 mai, un cheval de M. POLLET, 5, rue de Bruxelles, passant rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, mit son pied sur une plaque de regard d'égout mal assujettie, qui fit bascule, et se blessa au jarret.

4169
Rue
du Vieux-Marché-
aux-Moutons
—
Accident
—
Réglement
d'indemnité
—

M POLLET nous réclame, pour indisponibilité du cheval :

3 journées à 12 francs.	Fr.	36 »
Et les frais de vétérinaire	Fr.	11 »
Au total.	Fr.	47 »

Nous vous demandons de vouloir bien nous autoriser à régler cette indemnité qui serait prélevée sur le crédit d'entretien des aqueducs, article 84 du B. O.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1170
Vente d'un cheval
—

Dans un rapport qu'il nous adressait sur la visite faite d'un cheval du Service des Travaux, M. BOSSUT, vétérinaire, Directeur des Abattoirs, signalait que ce cheval, atteint d'emphysème pulmonaire, était dans l'impossibilité de continuer son service.

Nous avons alors donné ordre à M. BOSSUT de vendre ce cheval qui a été acheté par M. SPINGARD, boucher à Lille, moyennant le prix de 225 francs.

Nous vous demandons de ratifier cette opération et d'admettre en recettes la somme de 225 francs.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1171
Emprises diverses
—

Nous vous soumettons, ci-après, diverses demandes d'emprises pour lesquelles nous vous prions de fixer les redevances annuelles suivantes :

Rue de Trévisse, 84. — MM. Le Blan père et fils. Pose d'un tuyau d'incendie traversant la rue de Trévisse et reliant leurs usines. — Redevance. Fr 5 »

Rue des Tanneurs, 49 — M. Monnot-Langhette. Attribut figurant une grande montre de 0 m. 45 × 0 m. 60 = 0 m² 27, à une saillie de 0 m. 58. — Redevance Fr. 8 »

Rue Kuhlmann, 5. — M. Lys-Tancré. Jet de charbon de 0 m. 40 × 0 m. 30 = 0 m² 60. — Redevance. Fr. 5 »

Rue Sans-Pavé. — M. l'Administrateur de la Société Anonyme de Pérenchies. Emprise pour l'élargissement de trois soupiroux de cave ; surface totale de ces soupiroux : 3 m. × 1 m. 40 × 0 m. 28 = 1 m² 18. — Redevance Fr. 15 »

Quai Vauban, 51. — M. Rabin, agent de la Compagnie Vichy,
à Lille. Gargouille dans le fil d'eau de la chaussée. — Redevance . Fr. 5 »

Rue Saint-Pierre-Saint-Paul, 15. — M. Marchandier. Enseigne
de 0 m. 55 × 0 m. 70 = 0 m² 385. — Redevance. Fr. 9 »

D'autre part, M. Navarre, demeurant à Lille, rue Léon-Gambetta, 23, a
demandé l'autorisation de construire un branchement sur la voie publique pour
déverser, dans l'aqueduc communal, les eaux d'une fosse septique de sa
propriété, sise rue Inkermann, 22.

Par arrêté du 21 avril 1914, le pétitionnaire fut autorisé à mettre son projet
à exécution.

Toutefois, comme le branchement se trouvait, contrairement aux prescrip-
tions de l'article 938 du Code des arrêtés municipaux, à un niveau trop faible
au-dessus du radier de l'aqueduc de la Ville, l'arrêté d'autorisation précité
stipulait certaines réserves, notamment :

1^o La renonciation du propriétaire de l'immeuble à toutes les actions en
indemnité qui pourraient, éventuellement, lui échoir, par suite d'une inondation
de sa propriété par les eaux dudit aqueduc, dans le cas où il se produirait des
refoulements dans son branchement particulier ;

2^o L'obligation, à la charge du propriétaire, de payer à la Ville une
redevance annuelle de 20 francs, pour attester la précarité de l'autorisation
accordée.

Nous vous demandons, Messieurs, de vouloir bien :

1^o Confirmer ladite autorisation et en ratifier les prescriptions ;

2^o Approuver le taux, ci-dessus fixé, de l'imposition annuelle qui doit frapper
ledit branchement.

Grand'Place, 2. — M. Wilmet. Un écusson. Fr. 41 60

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Dans sa séance du 20 janvier 1911, le Conseil municipal, statuant sur la
demande de M. MACHUT pour la pose d'une marquise au 124 de la rue des Postes,
décidait de fixer à 100 francs la redevance annuelle à payer par le pétitionnaire.

Par lettre en date du 10 avril, M. MACHUT fait remarquer que l'imposition
est exagérée pour une marquise qui n'a que 4 mètres carrés environ de

1172
Emprises
—
Modifications
—

superficie, qu'une nouvelle taxation d'imposition ayant été votée par le Conseil municipal, en 1913, il demandait à bénéficier des modifications apportées (10 francs par mètre carré).

Nous avons fait relever la surface de la marquise dont il est question. Elle est de 5 m² 85, soit 6 mètres carrés.

Nous vous prions, en conséquence, de ramener à 60 francs la redevance due par M. MACHUT.

Dans sa délibération du 10 août 1878, le Conseil municipal autorisait M. MONTPELLIER à maintenir un revêtement en pierre de Soignies, qu'il avait, pour se garantir de l'humidité, fait appliquer sur 14 mètres de longueur au soubassement de sa propriété frappée de retranchement, sise rue d'Esquermes, 19 et 21, et, pour constater la précarité de cette autorisation, fixait à 5 francs la redevance annuelle que devait payer M. MONTPELLIER.

M. Géry GOUBE, demeurant rue de Cassel, 22, s'étant rendu acquéreur de la maison portant le n° 21 de la rue d'Esquermes, et M. MONTPELLIER, demeurant actuellement rue de Turenne, 74, étant toujours propriétaire du n° 19 de cette même rue d'Esquermes, nous vous proposons de répartir également entre ces deux propriétaires le montant de la redevance fixée en premier lieu, soit 2 fr. 50 à verser annuellement par M. MONTPELLIER, et 2 fr. 50 par M. Géry GOUBE, et de modifier, dans ce sens, le libellé du titre de perception.

Dans sa délibération du 17 mars 1911, le Conseil municipal, moyennant une redevance annuelle de 8 francs, autorisait M. VANDENPERRE à poser 4 lampes avec une saillie extra-réglementaire contre la façade de l'immeuble qu'il occupe, rue du Palais-Rihour et contour de l'Hôtel-de-Ville, 18.

Trois de ces lampes à arc ayant été seulement posées, nous proposons à l'Administration municipale de ramener proportionnellement à 6 francs, à partir du 1^{er} janvier 1914, la redevance fixée en premier lieu à 8 francs.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Dans sa délibération du 3 décembre 1913, le Conseil municipal, moyennant une redevance annuelle de 25 fr. 50, autorisait M. MEIER à poser deux enseignes lumineuses en bordure du square Dutilleul, près de chacune des entrées latérales du Palais-d'Été qu'il exploite.

1172¹

Emprise

Exonération

Cette autorisation ne lui étant parvenue que le 6 avril 1914, lorsque la saison d'hiver était passée, M. MEIER ne put donc la mettre à profit. Ces enseignes n'étant pas encore posées, il demande à être exonéré de ladite redevance pour l'année 1914.

Cette demande étant justifiée, nous vous proposons d'y faire droit en admettant en non-valeur le titre de perception n° 2003, relatif à cette redevance, mais sous réserve du droit d'en appliquer proportionnellement le montant à partir du jour où les enseignes seraient posées.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Un certain nombre de demandes d'exonération de redevances pour emprises supprimées nous ont été adressées. Après avoir reconnu qu'elles étaient fondées, nous vous prions de décider que les pétitionnaires suivants seront exonérés de tout impôt à ce sujet, à compter du 1^{er} janvier 1914 :

1173
Emprises
—
Suppressions
—

Rue Gambetta, 78. — M. G. Decarne. Deux consoles électriques.
— Redevance annuelle Fr. 4 »
(délibération du 31 juillet 1909).

Rue Gambetta, 8. — M. Viste. Une lampe. — Redevance annuelle Fr. 2 »
(délibération du 17 décembre 1909).

Rue Gambetta, 261. — M^{me} veuve Van Colbert. Deux lampes. —
Redevance annuelle Fr. 4 »
(délibération du 30 août 1912).

Rue du Priez, angle de la place de la Gare. — MM. Masselot
et C^{ie}. Un candélabre. — Redevance annuelle. Fr. 40 »
(délibération du 4 novembre 1912).

Rue Montagne, 22. — M. Devermont, Georges. Un écusson. —
Redevance annuelle Fr. 7 »
(délibération du 25 mai 1906).

Rue du Bas-Jardin, 10-12. — MM Geslot-Voreux. Un coffret. —
 Redevance annuelle Fr. 5 »
 (délibération du 30 avril 1902).

Rue du Vieux-Faubourg, 29 — M. Decourchelle. Un tableau.
 Redevance annuelle Fr. 33 »
 (délibération du 25 mai 1906).

Rue Guillaume-Tell, 23. — M. Bonvarlet. Un tableau. —
 Redevance annuelle Fr. 11 »
 (délibération du 28 juin 1912).

Rue des Sept-Agaches, 1. — Société « La Croix du Nord ». Une
 enseigne. — Redevance annuelle Fr. 49 68
 (délibération du 8 mars 1907)

Place du Théâtre. — Compagnie « L'Électrique Lille-Roubaix-
 Tourcoing ». Un panneau et une aubette. — Redevance annuelle . Fr. 153 »
 (délibérations des 19 novembre 1909 et 17 décembre 1909).

Rue Saint-Sauveur, 47. — M. Richez. Un tableau. — Redevance
 annuelle Fr. 14 »
 (délibération du 29 août 1905).

D'autre part, par délibérations en date des 19 avril et 28 juin 1912, vous avez
 autorisé la Compagnie des Horloges électriques réclames, 40, rue Laffite,
 à Paris, à poser trois horloges électriques réclames aux emplacements suivants :

1° Angle de la place du Théâtre et la rue des Manneliers ;

2° Rue de Béthune, 1 ;

3° Grand'Place, épicerie Dreux ;

et pour constater la précarité de ces autorisations, fixé à 1 franc par horloge
 la redevance annuelle que devait payer ladite Compagnie.

La dernière de ces horloges, qui seule avait été posée, venant d'être
 supprimée, et la redevance de 3 francs étant acquittée pour l'année 1914, nous
 vous proposons d'exonérer la Compagnie des Horloges électriques de tout impôt
 à ce sujet, à partir du 1^{er} janvier 1915.

Par délibération en date du 16 février 1912 et moyennant un loyer annuel de
 1 franc, M. RICHARD fut autorisé à remiser une voiture de friture dans l'avant-
 cour de l'école Gutenberg, rue de la Baignerie.

M. RICHARD ayant déclaré, le 13 mai dernier, renoncer au bénéfice de cette autorisation et ayant effectivement retiré sa voiture de la cour le jour même, nous vous proposons de rayer la redevance correspondante de la liste des impositions nouvelles à dater du 1^{er} janvier 1915.

Dans sa séance du 6 mars 1908, le Conseil municipal, moyennant une redevance annuelle d'un franc, autorisait la Société « New Lawn Tennis Club » à faire installer, à ses frais, le téléphone chez le garde de police, avenue Pasteur, à Lambersart.

Ce téléphone, destiné à relier le club de cette Société au bureau de poste établi à la Mairie de Lambersart, ayant, au cours de l'année 1913, été transféré dans le logement du concierge de ce club qui venait d'être construit, nous vous proposons d'admettre en non-valeur le titre de perception relatif à cette imposition, à compter du 17 janvier 1914, et d'exonérer ladite Société de la redevance d'un franc fixée à ce sujet.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Le 28 avril 1914, une Commission, composée de M. LAURENGE, adjoint au Maire, délégué aux Travaux, assisté de MM. LEGRAND-HERMAN et DRUEZ, Conseillers municipaux, s'est transportée dans la rue de la Monnaie, au quai de la Basse-Deûle et à l'écluse des Célestines pour examiner les Travaux de reconstruction des vannages du Moulin Saint-Pierre et de pose d'une vanne à ladite écluse et procéder à la réception des ouvrages composant le deuxième lot, partie métallique de l'adjudication du 14 juin 1912.

Après un examen détaillé, la Commission a reconnu qu'ils étaient convenablement exécutés et a décidé d'en prononcer la réception définitive.

Nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de réception de ces travaux, dont les décomptes ont été approuvés dans votre séance du 24 octobre 1913.

Adopté.

1174

*Vannes du
Moulin-St-Pierre*

—
Partie métallique

—
Réception
—

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1175
*Aqueduc
particulier
rue des
Trois-Couronnes*
—
Curage
—

Le Bureau d'Hygiène ayant constaté des infiltrations abondantes d'eaux résiduaires dans les caves ou cuisines basses de certains immeubles de l'îlot formé par les maisons des rues des Sept-Agaches, des Trois-Couronnes, de la Bourse et de la place du Théâtre, on a trouvé que ces causes d'insalubrité provenaient de l'envasement d'un aqueduc particulier, inconnu des Services municipaux.

Celui-ci est parallèle à la rue des Trois-Couronnes et mitoyen au fond des propriétés donnant sur cette dernière rue et de celles en façade sur la place du Théâtre ; il est disposé en croix sur le collecteur allant de la Grand'Place à la place du Théâtre pour se diriger ensuite sur le boulevard Carnot.

Les propriétaires des immeubles en question furent donc invités à faire procéder au curage dudit aqueduc. Tous donnèrent leurs adhésions pour que ce travail fût exécuté par l'entrepreneur adjudicataire des travaux de curage d'égoûts sous la surveillance du Service des Travaux municipaux, au prix de 10 fr. 50 le mètre cube.

La quantité de boue extraite a été de 134 m. c. 494 et le montant de la dépense de 1.412 fr. 19.

La répartition avait été faite proportionnellement à la longueur de façade de chaque immeuble. Les propriétaires riverains furent invités à payer chacun leur quote-part. Quelques-uns d'entre eux ont fait remarquer au Bureau d'Hygiène que les travaux de curage avaient porté non seulement sur l'aqueduc particulier, mais encore sur une partie du collecteur. En effet, il a été évalué que la dépense incombant à la Ville pour la boue extraite du collecteur, s'élevait à 493 fr. 36 ; la somme à payer par les propriétaires était de 918 fr. 83.

En conséquence, nous vous prions de nous autoriser à ramener à cette dernière somme de 918 fr. 83 le titre de perception de : 1.412 fr. 19 émis le 7 mars dernier et de répartir de la façon suivante les sommes à payer par les propriétaires :

MM. Wulvéryck, 113, avenue de Dunkerque	Fr.	140 26
Théry, place du Théâtre, 23.	Fr.	98 47
Veuve Leprêtre, place du Théâtre, 21	Fr.	95 61
M ^{me} Courquin, place du Théâtre, 27	Fr.	95 60
Letellier, rue Saint-Étienne, 33	Fr.	47 52
Brunswick, à La Madeleine.	Fr.	47 51
Veuve Montaigne, à Croix	Fr.	50 38
Coliez, à Roubaix, rue Colbert, 14.	Fr.	52 10
Veuve Lefebvre, boulevard de la Liberté, 209.	Fr.	48 66
Pannier, rue de l'Hôpital-Militaire, 15	Fr.	144 83
Lagache, rue du Sec-Arembault, 3	Fr.	48 09
Obin, rue Mercier, 25	Fr.	49 80
		<hr/>
		918 83

« Bien entendu, les sommes versées en trop par quelques propriétaires,
» suivant la répartition faite le 7 mars 1914, leur seront remboursées par les
» soins de la Recette municipale, par voie d'excédent de versements ».

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Dans votre séance du 4 novembre 1912, vous avez émis un avis favorable à la mise hors classe du Lycée de Lille, et décidé que la dépense qui résulterait de cette promotion serait supportée par moitié par la Ville et l'État.

Le Lycée Faidherbe a été mis hors classe par décret du 30 novembre 1913, mais deux professeurs de dessin, MM. DAIGNEZ et BERMYN, n'ont reçu qu'une augmentation de 200 francs, alors que les autres professeurs étaient augmentés de 300 francs.

Pour qu'ils obtiennent le même avancement, il faut que le Conseil municipal prenne une délibération s'engageant à supporter la moitié de la dépense résultant de cette promotion.

Nous vous prions de prendre cet engagement

Adopté.

1176

Lycée Faidherbe

Professeurs de dessin

*Augmentation de
traitement*

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1177
Lycée Fénelon
 —
Fournitures diverses
 —
Marchés
 —

Nous soumettons à votre approbation plusieurs marchés à passer, pour l'année 1914, avec les commerçants ayant offert les conditions les plus avantageuses :

- 1^o M^{me} Lagoutte, pour fourniture de corsages.
- 2^o M. Heldeweert-Dupire, pour fourniture de corsages et jupes.
- 3^o M. Luneau, d^o jaquettes et tabliers.
- 4^o M. Hirsch, d^o chapeaux.
- 5^o M. Deraet-Rodenbach, d^o tabliers et costumes de gymnastique.
- 6^o M. Decoster, pour travaux de vidanges.

Les dépenses seront prélevées sur les crédits ordinaires du budget « Lycée de jeunes filles, Internat ».

Nous vous prions de vouloir bien les approuver.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1178
Écoles de l'État
 —
Avis sur bourses
 —

En conformité des lois du 11 août 1850 (article 13) et 15 avril 1873 (article 7), un certificat d'insuffisance de fortune est réclamé à l'appui d'une demande de bourse de l'École Centrale des Arts et Manufactures par M. Herbay, en faveur de son fils Félix.

M. Herbay est marié et n'a que ce fils, il occupe un logement d'un loyer annuel de 900 francs et ses appointements peuvent monter à 5 ou 6.000 francs ; il jouit de la considération générale.

D'autre part, les quatorze certificats qui suivent sont demandés à l'appui de demandes de bourses à l'École des Arts et Métiers de Lille :

1° Par M^{me} veuve Blondel, en faveur de son fils Albert ; veuve d'un ex-secrétaire de police, M^{me} Blondel exerce la profession de marchande de poissons, elle a quatre enfants, dont l'ainé est soldat, cette famille vit uniquement du produit de son travail et n'a d'autres ressources ; sa réputation est excellente.

2° Par M. Bodel, en faveur de son fils Eugène :

M. Bodel, qui a 60 ans, est retraité de la Compagnie des Chemins de fer du Nord et touche une pension annuelle de 1.000 francs ; il est marié et a élevé sept enfants, cinq qui travaillent gagnent ensemble 11 fr. 75 par jour. Ces époux paient un loyer mensuel de 25 francs et n'ont d'autres ressources que celles énoncées plus haut. La famille Bodel est bien considérée à tous les points de vue.

3° Par M. Connesson, en faveur de son fils Maurice :

M. Connesson, âgé de 59 ans, inspecteur primaire, est marié et a quatre enfants, dont l'un marié, deux militaires, le quatrième est le candidat. M. Connesson est au traitement annuel de 5.200 francs et on ne lui connaît point d'autres ressources.

4° Par M. Duriez, en faveur de son fils Rodolphe :

M. Duriez est marié et a deux enfants écoliers ; il est employé de commerce au traitement annuel de 3.000 francs et touche une pension de 500 francs comme sous-officier retraité ; les renseignements fournis sur son compte sont des plus favorables.

5° Par M. Dreyfus, en faveur de son fils Marcel :

M. Dreyfus, qui est voyageur de commerce, est marié ; sa femme tient un magasin de lingerie, ils ont deux enfants, dont le plus jeune a 9 ans. On estime le revenu de M. Dreyfus de 6 à 8.000 francs, et il jouit de la considération générale.

6° Par M. Faroux, pour son fils Adolphe :

M. Faroux est horloger et l'on évalue son gain à 3.000 francs par an ; il est marié et père de trois enfants dont deux sont encore écoliers ; sa réputation est bonne.

7° Par M. Herment, en faveur de son fils Maurice :

M. Herment est veuf et a deux enfants dont le plus jeune est apprenti ; il n'est pas fortuné, ne possède pas d'immeubles et vit du produit de son travail comme fabricant de limes. Sa réputation est bonne.

8° Par M. Leclerc, pour son fils Edgard :

M. Leclerc, correcteur d'imprimerie, est marié et père de deux enfants-écoliers ; il gagne 150 francs par mois et est bien considéré ; on ne lui connaît pas d'autres ressources.

9° Par M. Lefebvre, en faveur de son fils Henri :

M. Lefebvre, contremaitre à l'Ecole pratique d'industrie, est marié, père de deux enfants écoliers. Il gagne 1.800 francs par an et on ne lui connaît pas d'autres ressources ; il est bien considéré.

10° Par M. Perrin, pour son fils Henri :

M. Perrin est employé aux appointements de 425 francs par mois ; sa femme, institutrice, ne peut, en raison de son état de maladie, professer à l'Ecole supérieure de filles ; le ménage a trois enfants qui fréquentent les écoles. Les renseignements donnés sont des plus favorables.

11° Par M. Roufflet, en faveur de son fils Charles :

M. Roufflet est ajusteur-mécanicien et gagne 250 francs par mois ; une propriété qu'il possède peut faire évaluer son revenu total à 5 300 francs ; il est marié et a deux fils écoliers ; sa réputation est bonne.

12° Par M. Tual, en faveur de son fils Raymond :

M. Tual a 63 ans, marié ; il a élevé sept enfants, dont cinq sont mariés et un sous les drapeaux ; il est veilleur de nuit à l'Usine de Fives et sa femme tient un petit commerce d'un rapport annuel de 240 francs ; ils jouissent de l'estime générale.

13° Par M. Vilain, en faveur de son fils Eugène :

M. Vilain a 57 ans, marié, il a trois enfants ; il peut gagner environ 2.000 francs par an et on ne lui connaît pas d'autres ressources ; les renseignements fournis sont bons.

14° Par M. Zaya, en faveur de son fils Gabriel :

M. Zaya, employé de bureau à l'Usine de Fives, aux appointements annuels de 2.400 francs, est marié et père de trois enfants, dont l'aînée gagne seule 40 francs par mois ; le pétitionnaire n'a d'autres ressources que son travail et tout milite en sa faveur.

Nous vous demandons, Messieurs, de certifier ces faits pour satisfaire aux exigences de la loi.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Par une délibération en date du 11 avril 1914, la Commission administrative des Hospices de Lille sollicite l'autorisation, pour le Receveur, de donner mainlevée et de consentir la radiation des inscriptions hypothécaires prises contre M. Yvo VANDERLACKEN.

Cette opération ayant reçu l'approbation de M. le Receveur des Hospices, nous vous prions, Messieurs, d'émettre un avis favorable.

Avis favorable.

1179
Hospices
—
Mainlevée
d'hypothèque
—

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Par une délibération en date du 15 avril 1914, l'Administration du Bureau de Bienfaisance sollicite l'autorisation d'aliéner amiablement un immeuble sis rue du Marché, 3.

Cette opération semblant avantageuse pour cet établissement charitable, nous vous proposons, Messieurs, d'émettre un avis favorable.

Avis favorable.

1180
Bureau
de Bienfaisance
—
Aliénation
d'immeuble
—

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Par une délibération en date du 15 avril 1914, l'Administration du Bureau de Bienfaisance sollicite l'autorisation, pour le Receveur, de donner mainlevée et de consentir la radiation de l'inscription hypothécaire prise contre M. BOURASSIN.

1181
Bureau
de Bienfaisance
—
Mainlevée
d'hypothèque
—

Cette opération ayant reçu l'approbation de M. le Receveur du Bureau de Bienfaisance, nous vous proposons, Messieurs, d'émettre un avis favorable.

Avis favorable.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1182
Subvention au
Bureau
de Bienfaisance
—
Crédit
supplémentaire
—

Le Service institué par le département pour l'application des dernières lois d'assistance n'ayant pu fonctionner avant le 1^{er} mars 1914, l'Administration du Bureau de Bienfaisance a distribué, sur notre demande, pendant les mois de janvier et de février, les secours habituels aux familles nombreuses et aux femmes en couches, et elle nous demande, en conséquence, de lui continuer, pour ces deux mois, la subvention communale sur le taux servi en 1913.

Cette demande nous paraissant justifiée, nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien y faire droit et de voter, à cet effet, un crédit supplémentaire de 16.500 francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 16.500 francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1183
Mont-de-Piété et
Fondation Masurel
—
Budgets et Comptes
—

Le Directeur du Mont-de-Piété vient de nous faire parvenir les documents suivants :

Mont-de-Piété

Compte de gestion du Directeur pour 1913.

Compte administratif pour 1913.

Budget supplémentaire pour 1914.

Budget primitif pour 1915.

Fondation Masurel.

Compte de gestion du Directeur-Caissier pour 1913.

Compte administratif pour 1913.

Budget supplémentaire pour 1914.

Budget primitif pour 1915.

Nous vous proposons, Messieurs, d'envoyer ces comptes et budgets à l'examen des Commissions des Finances et de l'Assistance publique.

Renvoyé aux Commissions des Finances et de l'Assistance publique.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Le crédit N° 197, ouvert au budget de 1914 pour les dépenses des écoles payantes, présentera en fin d'exercice une insuffisance d'environ 250 francs.

Cette somme représente le salaire d'une femme de service à l'école Victor Duruy, ouverte récemment rue Dupetit-Thouars.

En conséquence, nous vous demandons, Messieurs, le vote d'un crédit supplémentaire de 250 francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice courant et à rattacher audit article 197 « Écoles Rollin, Montesquieu, etc... »

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 250 francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Dans votre séance du 29 août 1913, nous vous avons donné connaissance des explications fournies par la Préfecture pour justifier l'augmentation considérable du contingent réclamé à la Ville, pour sa part contributive dans les dépenses du Service départemental des enfants assistés.

1184

*Écoles Rollin,
Montesquieu, etc.*

—
*Crédit
supplémentaire*

1185

*Enfants assistés
—
Contingent de la Ville*

—
*Crédit
supplémentaire*

Nous avons payé, en 1913, un acompte de 56.549 francs et la Préfecture vient de nous faire connaître que le solde à verser pour cet Exercice peut être évalué à 8.000 francs environ.

Nous vous prions, en conséquence, d'ouvrir un crédit supplémentaire d'égale importance, à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 8.000 francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1186
Frais de sauvegarde
d'incendie

—
Crédit
supplémentaire

Les dépenses de sauvegarde d'incendie imputées sur le crédit de 2.000 francs, ouvert au budget de l'Exercice 1914, sous l'article 99, s'élèvent à ce jour à 1.983 francs.

Une insuffisance étant à prévoir, nous vous demandons, Messieurs, l'ouverture d'un crédit de 2.000 francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914 et à rattacher audit article 99.

C'est d'ailleurs une dépense d'ordre, récupérée sur les sinistrés, et dont on trouve la contrepartie en recettes à l'article des recettes accidentelles.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 2.000 francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1187
Frais de transport
de malades à
l'hôpital

—
Crédit
supplémentaire

Les dépenses pour le transport des malades à l'hôpital se sont élevées, pour le premier trimestre 1914, à la somme de 2.860 fr. 65. Si cette progression de dépense se maintenait, une insuffisance de crédit viendrait se révéler à la clôture de l'Exercice.

Afin de parer à cette insuffisance, nous vous demandons, Messieurs, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 2.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice courant, et à rattacher à l'article 125 du Budget ordinaire.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 2.000 francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Les dépenses constatées en 1913 pour le fonctionnement du Service médical de jour et de nuit se sont élevées à 13.188 fr. 09.

Le crédit ouvert au budget de l'Exercice courant, pour assurer le paiement de ces dépenses, n'est que de 12.000 francs et il est nécessaire de voter un supplément.

Nous vous prions, en conséquence, Messieurs, de décider l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 2.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914 et à rattacher à l'article 124 du Budget.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 2.000 francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914.

1188
*Service médical
de jour et de nuit*
—
*Frais
de fonctionnement*
—
*Crédit
supplémentaire*
—

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Les dépenses du Service départemental de la santé publique ont sensiblement augmenté depuis quelques années et la part contributive de la Ville dans ces dépenses, qui était en 1912 de 10.872 fr. 77, s'est élevée à 12.485 fr. 38 en 1913.

Le crédit ouvert au Budget de 1913 pour régler ces dépenses était de Fr. 11 000 »

Il a été versé au Département un acompte de Fr. 9.000 »

Il reste inscrit au Budget additionnel de l'année courante, sous l'article 2, un crédit de Fr. 2 000 »

La somme versée à la caisse de M. le Trésorier-Payeur général étant de Fr. 3.485 38

Nous vous demandons, Messieurs, d'ouvrir un crédit supplémentaire de Fr. 1.485 38

1189
*Service
départemental
de la santé publique*
—
Part de la Ville
—

à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice courant et à rattacher à l'article 2 précité du Budget additionnel

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 1.485 fr. 38, à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1190
Distribution d'eau
—
Canalisation
des cités-jardins
—
Substitution
d'adjudicataire
—

M. Alcide LEFEBVRE, adjudicataire des travaux de canalisation d'eau des cités-jardins (adjudication du 13 mars 1914), étant décédé, sa veuve demande à être autorisée à terminer les travaux que son mari avait entrepris.

Nous vous proposons d'autoriser cette substitution.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1191
Captation
et adduction d'eaux
potables
—
Travaux
—
Adjudication
—

Dans votre séance du 2 avril 1912, vous avez approuvé le projet de captation des nouvelles eaux potables de La Bassée.

Le Conseil supérieur d'Hygiène publique de France, dans sa séance du 29 juillet 1912, a donné un avis favorable au projet. Le 4 novembre 1912, une somme de 5.100.000 francs a été inscrite à l'emprunt de 7.930.000 francs pour l'exécution des travaux.

Les Devis et Cahier des charges pour la mise au concours des installations intérieures de l'usine d'épuration des eaux d'Emmerin a été approuvé par le Conseil dans sa séance du 16 mai 1913. Les projets déposés par les divers concurrents, le 31 octobre 1913, ont été examinés par une Commission spéciale et l'adjudication des travaux a été prononcée le 8 mai 1914.

Nous vous proposons aujourd'hui de mettre en adjudication les travaux de construction :

- 1^o Des bâtiments de l'usine d'épuration des eaux d'Emmerin (8^{me} lot), dépense évaluée à Fr. 123.000 »
2^o Du réservoir inférieur d'eau épurée (9^{me} lot), dépense évaluée à Fr. 350.000 »

Le 8^{me} lot serait mis en adjudication publique en la forme ordinaire.

Le 9^{me} lot ferait l'objet d'un concours entre les entrepreneurs spécialistes (ciment armé).

Nous vous demandons de plus de vouloir bien approuver les Cahiers des charges et Devis estimatifs de ces deux entreprises.

Adopté.

Commission des Travaux. — Rapport de M. DUCASTEL.

MESSIEURS,

Dans sa réunion du 26 mai 1914, la Commission des Travaux a examiné les projets pour la mise en adjudication :

1^o D'un bâtiment en maçonnerie de briques destiné à recevoir les installations pour l'épuration par l'ozone des eaux d'Emmerin (8^{me} lot du projet général) ;

2^o D'un réservoir inférieur en ciment armé pour recevoir les eaux de Douvrin et les eaux d'Emmerin épurées, d'une couverture en ciment armé pour l'usine d'épuration (9^{me} lot du projet général).

Le 8^{me} lot serait mis en adjudication publique dans la forme ordinaire. — Dépense prévue Fr. 123 000 »

Le 9^{me} lot ferait l'objet d'un concours public restreint entre les entrepreneurs spécialistes. — Dépense prévue . . Fr. 350.000 »

Total . . . Fr. 473.000 »

Dans sa séance du 29 juillet 1912, le Conseil supérieur d'Hygiène publique de France donnait un avis favorable au projet de captation et d'adduction des nouvelles eaux potables, en demandant que l'usine de traitement des eaux

1191 1
*Captation
et adduction d'eaux
potables*
—
Travaux
—
Adjudication
—

d'Emmerin par l'ozone soit construite dans le plus bref délai, pour permettre la distribution d'une eau pure aussitôt que possible.

La Ville de Lille étant actuellement propriétaire des terrains nécessaires à l'exécution des travaux ;

Les installations intérieures de l'usine d'épuration ayant été adjudgées le 8 mai 1914 à la maison Degoix et Cie ;

Rien ne s'oppose à la mise en adjudication des 8^{me} et 9^{me} lots.

Les projets étant bien préparés et bien étudiés, votre Commission des travaux vous propose d'autoriser l'Administration à les mettre en adjudication, comme il a été spécifié ci-dessus et d'approuver les Cahier des charges et Devis estimatifs des dits projets.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1192
Cimetière du Sud
—
Entretien de tombe
—

Aux termes de son testament, en date du 13 octobre 1904, déposé au rang des minutes de M^e DELMOTTE, notaire à Lille, M^{me} Elodie DERICKE, veuve BRASSEUR, décédée le 18 mars 1913, lègue à la Ville une somme de 1.000 francs, pour l'entretien à perpétuité de sa tombe au cimetière du Sud (concession N^o 16.030, section MM int.).

Nous vous proposons, Messieurs, d'émettre un avis favorable à l'acceptation de ce legs et d'admettre en recettes et en dépenses cette somme qui sera convertie en rentes sur l'Etat.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, admet, en recettes et en dépenses, une somme de 1.000 francs.

Rapport de M. le Maire.

1193
Sapeurs-Pompiers
—
Matériel
—
Assurances
—

MESSIEURS,

Notre contrat d'assurances, souscrit à la Compagnie « La Prévoyance », assure une somme de 3 000 francs sur chaque sinistre causé aux tiers par le

matériel du Corps des Sapeurs-Pompiers. Cette assurance comprend : un fourgon, deux pompes et une échelle.

Ce matériel étant sensiblement augmenté, nous avons passé, avec cette Compagnie, une nouvelle police assurant une somme de 100.000 francs sur matériel comprenant cinq attelages.

Cette nouvelle police nous accorde, de plus, plusieurs dérogations très importantes ne figurant pas à l'ancienne police. L'importance de la prime est de 315 francs.

Conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1884, nous soumettons ce contrat à votre approbation.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSEURS,

M. le Commandant des Sapeurs-pompiers nous a adressé des demandes de secours en faveur :

1^o Du sergent Varlez, Henri, de la 1^{re} compagnie, blessé en service commandé.

Incapacité de travail : 10 jours.

2^o Du 1^{er} servant Leborgne, de la 2^e compagnie, blessé en service commandé.
Incapacité de travail : 11 jours.

Et 3^o du cocher Letombe, de la 2^e compagnie, blessé en service commandé.
Incapacité de travail : 30 jours.

Des certificats médicaux, dûment établis, constatent les blessures de ces hommes qui ont droit, conformément à l'article 146 du règlement, à une indemnité de 4 francs par jour, soit :

Pour le sergent Varlez, 10 jours à 4 francs = 40 francs.

Pour le 1^{er} servant Leborgne : 11 jours à 4 francs = 44 francs.

Pour le cocher Letombe : 30 jours à 4 francs = 120 francs.

Nous vous proposons, Messieurs, de prélever ces indemnités sur les fonds de la Caisse de Secours du bataillon.

1194
Sapeurs-Pompiers
—
Secours
—

D'autre part, nous vous proposons d'allouer à M^{me} LETOMBE, qui a dû abandonner son travail pour soigner son mari blessé très grièvement au cours de l'incendie Wallaert, une somme de 150 francs, à prélever sur les fonds de la Caisse de Secours du bataillon.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1195
Sapeurs-Pompiers
—
Caisse de Retraites
—
Legs Prouvost
—

Par son testament olographe, en date du 1^{er} juin 1911, M^{lle} Elise-Eugénie-Joséphine PROUVOST, en son vivant rentière, demeurant à Lille, rue Princesse, 91, y décédée le 22 mai 1913, a fait un legs d'une somme de 1.000 francs à la Caisse des retraites des Sapeurs-Pompiers de Lille.

Aux termes d'un acte reçu par M^e MOTTE, notaire à Lille, et dépositaire du testament, le 19 février 1914, l'unique héritier de M^{lle} PROUVOST, M. Emile-Charles PROUVOST, Commis principal des Postes, à Romainville (Seine), a déclaré consentir à l'exécution de cette libéralité et au paiement de ladite somme, lorsque le Conseil municipal l'aura acceptée.

Nous vous proposons, Messieurs, d'accepter le legs fait par M^{lle} PROUVOST à la Caisse des Retraites des Sapeurs-Pompiers de notre Ville.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1196
Services municipaux
—
Marchés
—

Nous soumettons à votre approbation un marché à passer avec M. REY pour la fourniture des objets nécessaires à la photographie, articles divers et de précision, pendant les années 1914 et 1915.

Le rabais de 10 % offert par M. REY étant très avantageux, nous vous prions de vouloir bien approuver ce marché.

D'autre part, nous soumettons également à votre approbation un marché passé avec M. RAVET-ANCEAU, de Lille, pour fournitures d'annuaires en 1914-1915 et 1916.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

M. BLANCHART, Léonide, sergent de ville de 1^{re} classe, né à Saint-Hilaire-lez-Cambrai (Nord), le 19 décembre 1872, atteint de varices de la jambe droite, sollicite la liquidation de sa pension de retraite, à compter du 1^{er} mai 1914.

Entré dans la police comme sergent de ville stagiaire le 1^{er} octobre 1898 et titularisé le 1^{er} avril 1899, M. BLANCHART comptait, au 30 avril 1914, 15 ans et 1 mois de service, avec un traitement moyen de 1.655 fr. 55 pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 7 des statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux, cette pension doit être calculée comme suit :

Pour 15 ans de service : 15/60 de 1.655 fr. 55	Fr.	413 89
Pour 1 mois : 1/12 de 1/60 de 1.655 fr. 55	Fr.	2 30
		<hr/>
Total	Fr.	416 19

Vu les états de service et retenues de M. BLANCHART ;

Les certificats de MM. les docteurs LEVÊQUE et SWYNGHEDAUV, constatant qu'il se trouve dans l'impossibilité de continuer son service ;

Le règlement de la Caisse des Retraites des Services municipaux ;

Nous vous prions, Messieurs, d'allouer à M. BLANCHART, à partir du 1^{er} mai 1914, une pension annuelle de 416 fr. 19 sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services municipaux.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 3 mois de son traitement actuel, soit 425 francs, à prélever sur l'article 17 des dépenses du Budget ordinaire de l'Exercice 1914.

Adopté.

1197

*Liquidation de
pension*

Blanchart Léonide

Police

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS.

1197¹
 Services municipaux
 —
 Liquidation de
 pension
 —
 Schoonheere, Eugène
 —
 Octroi
 —

M. SCHOONHEERE, Eugène-Louis-Isaïe, préposé à l'octroi de Lille, né à Wormhout (Nord), le 24 janvier 1867, atteint de troubles cérébraux très graves, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} juin 1914.

Entré dans l'octroi le 1^{er} novembre 1899, M. SCHOONHEERE comptera au 31 mai 1914, 14 ans et 7 mois de service avec un traitement moyen de 1.669 fr. 44 pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 7 des statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux, cette pension doit être calculée comme suit :

Pour 14 ans de service : 14/60 de 1.669 fr. 44	Fr.	389 53
Pour 7 mois : 7/12 de 1/60 de 1.669 fr. 44	Fr.	16 23
		405 76
Total	Fr.	405 76

Vu les états de service et retenues de M. SCHOONHEERE ;

Vu le certificat de M. le docteur MILLAT, constatant que M. SCHOONHEERE se trouve dans l'impossibilité de continuer son service ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services municipaux ;

Nous vous prions, Messieurs, d'allouer à M. SCHOONHEERE, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services municipaux, à partir du 1^{er} juin 1914, une pension annuelle de 405 fr. 76.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1197²
 Services municipaux
 —
 Liquidation de
 pension
 —
 Émile Jonville
 —
 Police
 —

M. JONVILLE, Emile-Joseph, sous-brigadier de sûreté, né à Toufflers (Nord), le 1^{er} novembre 1858, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à compter du 1^{er} juin 1914.

Entré dans le service de la police le 6 mars 1884, M. JONVILLE comptera, au 31 mai 1914, en tenant compte d'une interruption de service du 1^{er} août 1888 au

4 juin 1893, 25 ans, 4 mois et 21 jours de service, avec un traitement moyen de 1.860 fr. 42 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 4 et 6 des statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux, M. JONVILLE a droit :

Pour 25 ans de service, à la moitié du traitement moyen, soit:	
1.860 fr. 42 : 2	Fr. 930 21
Pour 4 mois : 4/12 de 1/40 de 1.860 fr. 42	Fr. 15 50
Pour 21 jours : 21/30 de 1/12 de 1/40 de 1.860 fr. 42.	Fr. 2 71
	<hr/>
Total	Fr. 948 42

En conséquence, nous vous proposons, Messieurs, d'allouer à M. JONVILLE, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services municipaux, à partir du 1^{er} juin 1914, une pension annuelle de 948 fr. 42.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 950 francs, à prélever sur l'article 17 des dépenses du Budget ordinaire de l'Exercice 1914.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

M. BEYAERT, Benjamin-Arthur, préposé à l'Octroi de Lille, né à Herzeele (Nord), le 18 juillet 1859, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} août 1914.

Entré dans l'Octroi le 10 mars 1888, M. BEYAERT comptera, au 31 juillet 1914, 26 ans, 4 mois et 21 jours de service, avec un traitement moyen de 1.800 francs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 4 et 6 des statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux, M. BEYAERT a droit :

Pour 25 ans de service à la moitié de son traitement moyen,	
soit	Fr. 900 »
Pour 1 an : 1/40 de 1.800 francs	Fr. 45 »
Pour 4 mois : 4/12 de 1/40 de 1.800 francs	Fr. 15 »
Pour 21 jours : 21/30 de 1/12 de 1/40 de 1.800 francs	Fr. 2 62
	<hr/>
Total	Fr. 962 62

1197³
*Liquidation de
pension*
—
*Beyaert
Benjamin Arthur*
—
Octroi
—

En conséquence, nous vous proposons, Messieurs, d'allouer à M. BEYAERT, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services municipaux, une pension annuelle de 962 fr. 62, à partir du 1^{er} août 1914.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 900 francs, à prélever sur l'article 17 des dépenses du Budget ordinaire de l'Exercice 1914.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1198
Services municipaux
—
Indemnités et
secours
—

M^{me} MÉRIAUX, professeur à l'Ecole supérieure Jean Macé, vient d'être admise à la retraite, après avoir exercé ses délicates fonctions pendant 34 ans dans notre Ville.

En témoignage de reconnaissance, nous vous prions d'allouer à M^{me} MÉRIAUX une indemnité de 850 francs à prélever sur l'article 206 du Budget ordinaire de 1914.

D'autre part, nous vous prions d'allouer à M. DERYCKÈRE, qui a été blessé en service commandé alors qu'il était chargé de la manœuvre du pont du Ramponeau, un secours exceptionnel de 150 francs à prélever sur l'article 18 du Budget ordinaire de l'Exercice 1914.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1202
Rue
du Général De Wett
—
Alignement
—

Dans votre séance du 8 mars 1907, vous avez décidé, d'accord avec les propriétaires riverains, l'exécution des travaux de mise en état de viabilité de la rue du Général De Wett et approuvé les plans d'alignement et de nivellement dressés par le Service des Travaux.

Le classement de ladite rue, alors en impasse, fut chose faite jusqu'à la propriété de la Société civile des Ecoles catholiques dont les constructions couvraient la moitié de ladite rue.

Aujourd'hui, la Société des Cités-Jardins ayant accompli des travaux importants dans le quartier et une de ses rues étant le prolongement de la rue du Général De Wett, la réalisation de l'alignement s'impose.

Nous sommes entrés en pourparlers avec M. BERNARD, Président de la Société anonyme des Ecoles catholiques, qui a consenti à céder gratuitement à la Ville ledit terrain nécessaire à cette réalisation, et se chargerait de la reconstruction du mur de clôture à l'alignement homologué, à la condition que la Ville prenne à sa charge les travaux de voirie.

Nous avons préparé le procès-verbal de mesurage et d'estimation du terrain cédé dont la surface mesure 112 m. c. 70, et vous demandons de vouloir bien homologuer ce procès-verbal.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Le Service vicinal nous soumet le Budget des chemins vicinaux de la Ville de Lille pour l'année 1915 et se décomposant comme suit :

1° Chemins de grande communication et d'intérêt commun.	Fr.	6.971	»	
2° Chemins vicinaux :				
Entretien des chemins vicinaux ordinaires	Fr.	15.000	»	
Contribution pour le personnel	Fr.	1.228	»	Fr. 16.228 »
				<hr/>
Soit au total	Fr.	23.199	»	

1203
Chemins vicinaux
—
Budget pour 1915
—

Nous vous demandons de vouloir bien approuver ledit Budget.

M. Richebé. — On ne dit pas quels sont les chemins vicinaux entretenus avec cette somme. Il serait intéressant de le savoir.

M. Laurence. — Jamais l'Administration des Ponts et Chaussées ne nous communique de plans pour ses travaux.

M. Richebé. — Quelle est la personne qui les dirige ?...

M. Laurence. — C'est M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Nous pouvons, si vous le désirez, renvoyer cette question à l'examen de la Commission des Travaux.

Renvoyé à la Commission des Travaux.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1204

Entrepôt des sucres

—
Annexe

—
Gare St-Sauveur

L'Entrepôt des Sucres ne répond plus, déjà depuis longtemps, aux exigences et aux besoins du commerce, surtout par sa situation. Il est, en effet, éloigné des voies ferrées, et la Deûle, qui passe à proximité, est impraticable pour les bateaux de fort tonnage; il en résulte que les marchandises entreposées sont grevées de frais de transport et de manutention fort élevés.

Cette situation, préjudiciable au commerce, l'est également pour la Ville, les commerçants dirigeant, de préférence, leurs approvisionnements sur les entrepôts plus modernes de la région, de sorte que les entrées constatées à la Halle aux Sucres diminuent chaque année.

L'Administration municipale s'est préoccupée de cette question à différentes reprises, mais elle avait dû abandonner le projet de construction d'un nouvel entrepôt jusqu'au moment où le démantèlement serait décidé.

En attendant cette époque, nous avons recherché le moyen de remédier à la situation fâcheuse de notre Entrepôt, et une occasion s'offre de lui donner un regain d'activité.

La Société des Magasins généraux de Paris possède, à la gare Saint-Sauveur, deux vastes magasins couvrant une surface totale de 4.052 mètres carrés environ et raccordés à la voie ferrée. Elle abandonne ces locaux qui sont devenus, pour elle, insuffisants, et elle offre de les céder à la Ville pour le prix de 35.000 francs.

Ces bâtiments, qui formeraient un annexe de la Halle aux Sucres, sont érigés sur un terrain appartenant à la Compagnie du Chemin de fer du Nord, qui consentirait à accorder à la Ville un bail de 12 années, avec faculté, pour les parties, de résilier à la fin de la sixième année, en prévenant un an à l'avance, moyennant un loyer annuel de 3.200 francs.

Nous vous proposons de décider l'acquisition de ces bâtiments, dans lesquels on peut emmagasiner 80 à 100.000 sacs de sucre, ce qui représenterait, pour la Ville, une augmentation très appréciable de recettes.

En conséquence, nous vous prions de voter un crédit de 35.000 francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914, et de nous autoriser à souscrire le bail consenti par la Compagnie du Chemin de fer du Nord.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 35.000 francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 17 juin 1913, complétée par la loi de finances du 30 juillet 1913, relative à l'assistance aux femmes en couches, nous avons envoyé, à la Préfecture du Nord, 148 demandes qui, en raison de l'urgence, n'ont pu être soumises à l'instruction prévue pour l'inscription sur la liste.

Ces demandes intéressent : M^{mes} Devos. — Demongivert. — Cœugniet. — Motte. — Millot. — Bertrand. — Lombart. — Soyez. — Schillers. — Wagon. — Wallerand. — Laurent. — Guilliams. — Vaubant. — Boquet. — Tune. — Cahier. — Hocquette. — Marquay. — Breton. — Merckx. — Beuselinck. — Delobelle. — Schockaert. — Desrumaux. — Fiévet. — Dufлот. — Cardon. — Lemièrre. — Hof. — Ingelram. — Van de Castele. — Musmaque. — Lombaerde. — Peirenboom. — Lehoucq. — Vantorhoudt. — Rosiers. — Delcroix. — Grimonprez. — Tesse. — Gekièrre. — Leprêtre. — Bricout. — Vandeville. — Vanhuffel. — Vanhulle. — Baurin. — Defive. — Vinckier. — Deleignies. — Denaveau. — Vanacker. — Derieppe. — Desreumaux. — Sinsouillier. — Weber. — Van Iseghem. — Villard. — Hayart. — Opsomer. — Hildevert. — Conynck. — Gard. — Bodden. — Nachtergale, Palmyre. — Delerue. — Delestrée. — Dupuis. — Prin. — Roussel. — Kindts. — Barois. — Bergot. — De Ruyck. — Augez. — Pollet. — Dhaine. — Blaquart. — Rasson. — Rondelé. — Landas. — Vermeulen. — Nachtergale. — Agnès. — Coquelle. — Duthoit. — Duval. — Lapaille. — De Boeck. — Marescaux. — Pouille. — Dumolin. — Beun. — Moermans. — Wittendal. — Gabriels. — Defente. — Debaque. — Provoost. — Arnal. — Vermeulen. — Billet. — Verhelst. — Spiller. — Fleck. — Stienne. — Roson. — Lossery. — Caudron. — Labbé. — Helewaut. — Curnelle. — De Potter. — Drumez. — Lahousse. — Millecamp. — De Sitter. — De Smet. — Salembier. — Van Cauwenberghe. — Marris. — Delporte. — Truffin. — Decker. — Chrétien. — Herbaut. — Derwel. — Cousin. — Defrance. — Santré. — Delarue. — Watrelot. — Manniez. — Masson. — Desmedt. — Cocheteux. — Dutriaux. — Planquart. — Malagié. — Meurisse. — Morel. — Bonnier. — Carrette. — Fremeaux. — Benet. — Dubois. — Timmerman. — Waucquier. — Terby. — Coneim. — Cornélis. — Dehaene. — Fauconier. — Fontaine. — Nachtergale. — Dewilde. — Parmentier. — Delecroy. — Houy. — Verrote. — Six. — Moraux. — Maris. — Goossens. — Lecuwen. — Sénécaux. — Briche. —

1199

*Assistance aux
femmes en couches*

Deligny. — Derieppe. — Desruques. — Durenton. — Hennequin. — Hollevoët.
 — Lachery. — Moreau. — Schelfaut. — Vandecasteele. — Arnaudet. —
 Boulinguez. — Deshays. — Dhalluin. — Dubrulle. — Harlé — Loubier. —
 Prugnon. — Steclebout. — Toner. — Van de Steene. — Dauneel. — Demey. —
 Deraet. — Dufossé. — Gœthals. — Hamel. — Laffez. — Leroy. — Michez. —
 Ostré. — Peltier. — Plateau — Priem. — Ryelandt. — Stéclebout. — Thiroux.
 Vermeulen — De Smuel. — Batail. — Blondel. — Carpentier. — Cousin. —
 Delaporte. — Fourmy. — Kayser. — Kekenbosch. — Laffez — Michiels. —
 Pecqueur. — Richard. — Wanaverbecq.

Nous vous prions de vouloir bien en prendre acte.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

1200
*Assistance aux
 vieillards, infirmes
 et incurables*
 —

Conformément à la loi du 14 juillet 1905, relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen, avec les dossiers, une liste complémentaire comprenant 59 demandes d'hospitalisation et 393 qui sollicitent l'assistance à domicile.

Hospitalisation

Branswyck, Camille. — Delestrez, Florimond. — Delmée, François. —
 Demulder, Prime. — Demuyne, Jean. — Folie, Léon. — Lagache, Jean-
 Baptiste. — Laurent, Désiré. — Leclercq, Alfred. — Lepers, Louis. — Masson,
 Joseph. — Santrisse, Gustave. — Van Alboom, Charles. — Vanhée, Brunon. —
 Vanholle, Pierre. — Massotier, Jean. — Tersin, Charles. — Camus, Alexis. —
 Caulier, Albéric. — Courmont, Désiré. — Domsin, Henri. — Douchez, Louis. —
 Duploux, Aimé. — Elinck, Paul. — Hennion, François. — Longhaye, Florentin.
 — Margotin, Adolphe. — Planque, Louis. — Seynaeve, Henri. — Vankelst,
 Paul. — Veuve Argellies-Becquet. — Veuve Courtecuisse-Delattre. — Veuve
 Deflandre-Sandrap. — Delsart, Julia. — Veuve Descamps-Ghesquier. —

Montagne, Mélanie. — Veuve Regamay-Titin. — Veuve Delahaye-Prévot. —
Veuve Guilbert-Dhaine. — Femme Leclercq-Duquesnoy. — Femme Perche-
Lericq. — Veuve Warnotte-Légrand. — Femme Wattrelos-Deroq. — Veuve
Despinoy-Bonnier. — Veuve Gamelin-Montagne. — Hollebeke, Elisa. — Lamant,
Joséphine. — Veuve Marcaille-Pairon. — Femme Trillon-Comblez. — Vanhuffel-
Nactergale. — Femme Vennier-Abespouille.

Refus

Blondel, Arnould. — Brossette, Agathon. — Depierre, Jean. — Dumont,
Victor. — Duthoit, Eugène. — Monbailly, Adolphe. — Morel, Emile. — Plancq,
Elodie.

2^e PARTIE

Berson, Sophie. — Bertrem, Mathilde. — Veuve Gillebert-Gillebyt. — Veuve
Lagache-Stellenwerck. — Deponnier, Marie-Louise. — Delaux, Achille. —
Femme Chevoleau-Vienne. — Lagache, Fernande.

Assistance à domicile

Anselyn, veuve De Raedt. — Aubin, Henri. — Baecke, Théophile. — Baron,
veuve Lemay. — Baudry, Charles. — Beaussart, Charles. — Bernard, veuve
Duriez. — Bernard, femme Gay. — Berlemont, Adolphe. — Billau, veuve Gras.
— Billiald, Georges. — Borne, Marie. — Brador, femme Lemaire. — Briot,
veuve Dubo. — Brisart, veuve Mathon. — Brisy, Henri. — Brysbaert, Désiré. —
Buytaert, Jean. — Cailleau, Denis. — Caliez, Adolphe. — Cammaert, veuve
Sablon. — Cappelle, veuve Vanden-Eede. — Carlier, veuve Trachez. — Castille,
femme Viaene. — Cattiaux, Edmond. — Cnudde, François. — Cnudde, Gustave.
— Coin, Constant. — Cornu, veuve Choteau. — Coucke, veuve Verhulst. —
Cousin, Pauline. — Crespel, veuve Bury. — Croin, veuve Dubrunfaut. —
Cuvelier, Oscar. — Danquoin, veuve Fleuri. — Dartois, veuve Deligne. —
Debaudringhien, Charles. — Deckinyn, femme Vermander. — Delannoy, femme
Galle. — Delécluse, veuve Desmoutiez. — Delecourt, veuve Lambert. —
Deledorte, Julien. — Deleplace, Désiré. — Delobel, Désiré. — Delobel, Lucie. —
Dely, Charles. — Demande, veuve Gautier. — Denneulin, femme Flament. —
Denneulin, Jean. — Deplancq, Henri. — Derache, veuve Bara. — Desailly,
Alfred. — Descamp, veuve Lemaire. — Desreumaux, Auguste. — Devolder,

David. — Dhalluin, Auguste. — Dotte, Désiré. — Druine, Philomène. — Dubois, veuve Rouzé. — Ducrez, femme T'Kint. — Dufлот, Charles. — Duponchel, Louis. — Dupré, veuve Croquolois. — Duterte, femme Goossens. — Duthoit, Louis. — Duvinage, femme Tison. — Ernecq, Alfred. — Eycken, Camille — Flourens, veuve Herrent. — François, femme Carpentier. — Fruit, veuve Mouvaux. — Ghesquier, veuve Vermeille. — Gloriant, veuve Vandorme. — Grislin, veuve Dumetz. — Hamon, veuve Cattelain. — Hannedouche, veuve Guilly. — Hary, femme Dellebard. — Haze, femme Deleau. — Haze, femme Salez. — Herpin, Désiré. — Hofman, veuve Desmet. — Houzé, veuve Darne. — Jean, veuve Testelin. — Jonckx, veuve Limpens. — Jonglé, veuve Dusart. — Jonglé, Gustave. — Join, Romain. — Labulle, veuve Walraeve. — Lagache, femme Dallenne. — Lamblin, Jules. — Lammens, Théophile. — Landrieu, Léocadre. — Lapaille, femme Pezin. — Laréa, veuve Duforest. — Laurent, Fleury. — Laurent, veuve Herfyser. — Laurent, femme Vittu. — Lavaine, femme Taverne. — Lebrun, Edmond. — Lecat, Henri. — Lecauche, Désiré. — Lecocq, femme Despinoy. — Lefay, veuve Decavel. — Lefebvre, Denis. — Lefebvre, veuve Desbonnets. — Legrand, veuve Deburcq. — Lehoucq, Victor. — Leleu, veuve Demory. — Leleu, femme Dherbomez. — Leleu, femme Jot. — Lemaire, veuve Crobin. — Lemaire, Louis. — Lemaire, Adonis. — Lemaitre, veuve Vandembulcke. — Lemesre, Louis. — Lepage, veuve Lammers. — Leroy, Henri. — Leseq, femme Castelle. — Leseq, Louis. — Levecque, Charles. — Libaude, Gustave. — Libert, Marie. — Looten, Henri. — Loridan, veuve Noury. — Malagié, Edmond. — Marquant, veuve Lovergue. — Mars, Alfred. — Mars, femme Caulier. — Martin, Pierre. — Merarny, Rosalie. — Mercier, veuve Muler. — Mesure, veuve Dehondt. — Morant, Charles. — Morel, François. — Morel, Pierre. — Niquet, Jean-Baptiste. — Noé, femme Perrin. — Nolf, Louis. — Nolf, femme Trigallez. — Pachy, Louis. — Pachy, femme Tondelier. — Pannetrat, veuve Larmuseau. — Parent, veuve Plaquet. — Parmentier, veuve Delesalle. — Paux, femme Plouvier. — Petitberghien, femme Cuignet. — Pétrins, Louis. — Piat, veuve Stecq. — Picard, veuve Regard. — Planquelle, Adolphe. — Pluchard, Louis. — Polet, Louis. — Ponceln, veuve Pouchain. — Prevost, femme Despois. — Prévots, femme Bleusez. — Pruvost, veuve Bernard. — Quenoi, veuve Voisin. — Rabbe, veuve Courcelle. — Reimbaux, veuve Desnoy. — Remoud, veuve Lefebvre. — Renbeux, Hubert. — Ribaux, Clément. — Roch, veuve Mas. — Roger, veuve Dujardin. — Rose, Xavier. — Rotivelle, Pierre. — Rousselle, veuve Deltour. — Rousselle, veuve Duthoit. — Rousselle, veuve Serrure. — Saudemont, Amédée. — Schib, veuve Lelench. — Seriban, Charles. — Soens, Théophile. — Steeland, veuve Dekinder. — Stubbe,

femme Noé. — Théry, veuve Lemaire — Thibaut, Charles. — Thieffry, veuve Petu. — Valainthout, veuve Defer. — Vanacker, veuve Vanpiene. — Van Balck, Gérard. — Vandervlis, veuve Gruson. — Vander Meersch, Marie. — Vandevelde, veuve Gilleman. — Vaneworde, femme Laussens. — Van Eenaene, Henri. — Vanhoecje, femme Lelèu. — Vanloo, veuve Brantomme. — Vansiaevel, Augustin. — Verenooghe, Louis. — Verfaille, veuve Vergotte — Verrou, veuve Grison. — Vincent, veuve Tancre. — Wautier, Sophie. — Wauquier, veuve Gaze. — Westeel, Désiré. — Wienne, veuve Hulpiau. — Adelaire, femme Dubar. — Bergue, femme Verstraeten. — Bottin, Emile. — Brams, femme Allegaert. — Cardon, Charles. — Convain, Gustave. — Charlet, femme Dupont. — Colin, Auguste. — Colpaert, Pierre. — Coutel, femme Sion. — Cuvelier, Louis. — Dagbert, Joseph. — Decottignies, femme Ramart. — Dejaegher, Henri. — Deledicque, Oscar. — Delefosse, Louis. — Delporte, veuve Havart — Deltaille, Maximilien. — Dubois, veuve Lubrez. — Dupont, veuve Willynck. — Fache, veuve Coget. — Fenet, veuve Roch. — Fleury, Arthur. — Fournier, Eugénie. — Carré, femme Delporte. — Gillis, veuve Snolders. — Isblet, Marie. — Lambin, femme Rossette. — Lattette, femme Vanderheeren. — Legrand, veuve Lemaire. — Lernould, Alphonse. — Lernould, femme Hoquez. — Leruste, femme Leplat. — Louvoye, veuve Quenon. — Magral, femme Delannoy. — Mille, Désiré. — Morel, femme Guidez. — Paulet, veuve Pirot. — Petitpré, Léon. — Plet, veuve Planque. — Preinguet, Marie. — Reinach, Isaac. — Renard, Alexandre. — Six, veuve Mortier. — Thnet, Alfred. — Vanhaecke, Louis. — Vanhoutte, femme Midi. — Vanliaecke, femme Demarch. — Verdier, veuve Clay. — Vote, Henri. — Alexandre, Georges. — Allard, Albert. — Aviez, Clémence. — Bailleul, David. — Bauwens, Prosper. — Benard, Auguste. — Beugnier, Estelle. — Boucq, Emma. — Brasseur, Jules. — Camu, Léon. — Caron, veuve Dourlou. — Castel, veuve Vanboxen. — Catel, veuve Wercha. — Charlet, Léon. — Chevalier, Alfred. — Chevalier, Charles. — Cnudde Kléber. — Cornil, Théodore. — Coudoux, Octave. — Coulomb, Emile. — Courmont, Désiré. — Cousin, Emile. — Cucci, femme Leclercq. — Curie, Alfred. — Debever, Emma. — Decœur, femme Dauchy. — Degrotte, Laure. — Dejaeghère, Maurice. — Delecluse, Marguerite. — Deleforge, Arthur. — Deleporte, femme Mathuis. — Delesalle, femme Meier. — Dellemmes, Gabriel — Delplace, veuve Cérède. — Delplanche, Léon. — Delporte, Charles. — Demarcy, Juliette. — Demeulemeester, Ettlard. — Dengremont, Alexandre. — Deproy, femme Hahn. — Deraes, Octave. — Desfachelles, François. — Dhellin, Eugénie. — Dhoossche, Germain. — Duballe, Fernand. — Dubreucq, Fernand. — Duplouy, femme Sauvegarde. — Duthilleul, Armand. — Eeckmann, veuve Millord. —

Fauconnier, Liévin. — Favier, femme Pozé. — Foucau, Henri. — Fouques, Victor. — France, Auguste. — Francke, Gérard. — Gallois, femme Huleu. — Génus, Gustave. — Ghislain, femme Allard. — Ghislain, Jules. — Glorian, François. — Godaert, Jules. — Goedts, Maria. — Guffroy, veuve Colpin. — Hauteœur, Arthur. — Hereng, Henriette. — Hochemberg, Zulma. — Honoré, Arthur. — Huard, veuve François. — Kindts, Julien. — Lahaye, Maria. — Laignel, Alexandre. — Langénus, femme Dekeersmacker. — Lecae, Narcisse. — Ledru, Maria. — Lefebvre, Benoît. — Lefebvre, Désiré. — Lefebvre, veuve Delrue. — Lefebvre, Joseph. — Lelong, Jules. — Lemmens, femme Dervaux. — Lemoine, Jean-Baptiste. — Lenglain, femme Bérard. — Lenglin, Adolphe. — Leprêtre, veuve Dubus. — Lerouge, veuve Favier. — Leroy, Anselme. — Leroy, Gustave. — Liébar, Louis. — Liébart, Henri. — Loosvelt, Louise. — Maitrepierre, Alfred. — Malfait, Léon. — Marchand, Joséphine. — Matlagen, Thérèse. — Menez, veuve Deline. — Mestaagh, femme Lefebvre. — Michaux, femme Chastin. — Morant, Julie. — Moreaux, Hélène. — Pakette, femme Marle. — Peiremboom, femme Labeau. — Picavet, Florine. — Planque, Louis. — Plateau, Anna. — Pruvost, veuve Moreau. — Quinchon, Jules. — Reinach, femme Druelle. — Renou, François. — Roman, Emile. — Roman, veuve Vernack. — Schamp, François. — Schauteet, Anatole. — Sézille, femme Dupont. — Soufflet, Victorine. — Tournoy, Fernand. — Trefelle, femme Briot. — Van Cennebroeck, Elise. — Vandenboosche, François. — Van Houtte, Edouard. — Vankerrebrouck, Madeleine. — Vanschoor, Léon. — Verheyde, Marthe. — Verstraeten, femme Vanrenterghem. — Vezier, Fernand. — Catteuw, femme Dewetter. — Delingues, veuve Blondeau. — Dufour, Philomène. — Dugimont, femme Besin. — Valcke, Sophie, veuve Blaublomme.

2^e PARTIE

Bourdon, Joseph. — Chaplain, Anne. — Delbecq, veuve Ansart. — Desquiers, veuve Pipélard. — Desreumaux, veuve Wyckaert. — François, femme Rogier. — Geldeman Emile. — Glorie, Emile. — Glorie, femme Wal. — Hanton, Félicien. — Lacomte, Clémence. — Laurent, Victor. — Ledez, veuve Delmotte. — Louis, Maria. — Viard, Stanislas. — Masse, Henri. — Walraeve, veuve Van den Hende.

Nous vous prions :

1^o De vouloir bien approuver cette liste établie par le Bureau d'Assistance, avec les modifications ci-après :

MM. Berlemont, Adolphe, 15 francs au lieu de 20 francs (vit en famille). — Dely, Charles, 10 francs au lieu de 20 francs (vit en famille). — Desreumaux, Auguste, 10 francs au lieu de 20 francs (les enfants peuvent aider et a encore des ressources). — Cardon, Charles, refus (a la retraite ouvrière et des enfants qui doivent l'aider). — Jonglé, Gustave, maintenir 15 francs. — M^{mes} Jonglé-Dusart, maintenir 15 francs. — Veuve Cappelle-Van den Hende, maintenir 15 francs (vit en famille). — M. Martin, Pierre, 20 francs au lieu de 10 francs.

2° De décider que les admissions prononcées produiront leur effet à compter du 1^{er} juin 1914.

Adopté.

Rapport de M. le Maire.

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 14 juillet 1913, relative à l'assistance aux familles nombreuses, le Bureau d'Assistance a dressé des demandes qui lui ont été remises.

Elles se répartissent comme suit :

1° Quarante-deux demandes de la première partie, comprenant les chefs de famille ayant plus de trois enfants âgés de moins de 13 ans ; cette liste représente cinquante-une indemnités, formant un total de 382 fr. 50.

2° Une demande de la première partie, comprenant les chefs de famille veufs ayant plus de deux enfants âgés de moins de 13 ans ; cette liste représente trois indemnités formant un total de 22 fr. 50.

3° Vingt demandes de la première partie, comprenant les femmes ayant plus d'un enfant âgé de moins de 13 ans ; cette liste représente vingt-neuf indemnités formant un total de 215 fr. 50.

4° Vingt-sept demandes de la première partie, comprenant vingt-sept allocations supplémentaires formant un total de 202 fr. 50 et intéressant des personnes bénéficiant déjà des dispositions de la loi.

5° Une demande de la deuxième partie, comprenant les personnes ne paraissant pas avoir leur domicile de secours à Lille.

Les listes comprenant cent-dix indemnités de 7 fr. 50, soit 825 francs pour un mois.

1201

*Assistance aux
familles nombreuses*

Alexandre, Henri : 1. — Belloy, Edmond : 1. — Broutin, Gustave : 1. — Deckauct, Napoléon : 1. — Delerue, Florimond, refus. — Delporte, Jean-Baptiste : 1. — Demarchelier, Louis : 1. — Derache, Edmond : 1. — Durenton, Edouard : 1. — Desreumaux, Louis : 1. — Desreumaux, Maurice : 1. — Dhenin, Achille : 1. — Dindeleux, Léonard, 1. — Dubrulle, Alexandre : 1. — Dufour, Jean-Baptiste : 1. — Duhauboy, Charles : 1. — Dupuis, Désiré : 1. — Duvet, Laurent : 1. — Ferdinand, Louis : 1. — Garet, Léon : 1. — Ghesquière, Alexandre (patenté), refus. — Hermans, Lambert : 2. — Hof, Auguste : 1. — Hollevoet, Edouard : 1. — Lahir, Nicolas : 2. — Lefebvre, Victor : 1. — Leprêtre, Auguste : 1. — Lesage, Théodore : 2. — Manniez, Georges : 1. — Roussel, Edmond : 1. — Timmermann, Charles : 1. — Uytterhaeghe, veuve Depret : 1. — Vandenburg, Camille : 1. — Vaubant, Edouard : 1. — Verkrussen, Amédée : 1. — Duha, Joseph : 1. — Mantel, Victor : 1. — Santré, Alexandre : 1. — Dubrulle, Jules : 1. — Wallez, Emile : 3. — Bailleul, née Wante : 1. — Allard, Jeanne : 1. — Baleuw, née Vanesse, 1. — Bény, née Delapierre : 1. — Carlier, née Hendron : 3. — Collier, née Dupire : 1. — Dehollain, née Laurent : 2. — Gaeremynck, née Colingen : 1. — Géré, née Hennion : 2. — Godschalck, née Antoine : 1. — Haustraete, née Hellewaut : 1. — Leprehon, née Prunier, 1. — Le Vey, née Malhouët : 2. — Rosar, née Levray : 1. — Thomas, femme, née Bourdon : 3. — Topart, femme, née Debiscop : 2. — Verharghe, née Cuvelier : 1. — Veuve Vandaele, née Cusse, Rosalie : 1. — Veuve Becq, née Colin, Julia : 2. — Veuve Place, née Drancourt, Damarice : 1.

Deschodt, Jérémie : 2. — Dubois, Édouard : 2. — Tréfel, Charles : 1. — Danneel, Henri. — Dandois, Émile. — Devos, Charles. — Polet, Louis. — Vangermée, Arthur. — Allard, Henri. — Catiau, Édouard. — Coquelle, Émile. — D'Hulster, Edmond. — Delannoy, Henri. — Gamain, François. — Legros, Georges. — Pamart, Charles. — Priem, Prosper. — Rogez, Louis. — Warlet, Henri. — Crul, Auguste. — Devresse, Edouard. — Guillaume, Pierre. — Lallemand, Louis. — Landas, Victor. — Tune, Oscar. — Comynck, Henri. — Labbe, veuve, née Stubbe. — Lehoucq, femme, née Lehoreau. — Delcambre, Louis. — Silers, Alphonse.

2^e PARTIE

Lagaisse, veuve, née Chastain.

Nous vous prions :

1^o De vouloir bien les approuver ;

2^o De décider que les admissions prononcées produiront leur effet à compter du 1^{er} mai 1914, sauf en ce qui concerne les indemnités afférentes.

aux enfants nés depuis cette date, qui prendront leur effet à partir du 1^{er} du mois suivant leur naissance, ainsi que M. DELERUE, Florimond, dont la demande est refusée, n'ayant pu fournir un contrat d'apprentissage régulier. M. GHESQUIERS, Alexandre, dont la demande est refusée également, patenté non dépourvu de ressources. M. DUBOIS, Edouard, dont l'effet partira du 1^{er} janvier 1914.

Adopté.

M. Gronier. — L'Administration municipale a-t-elle examiné le projet d'installation d'un poste de police Porte de Paris?...

Police
—
Poste porte de Paris
—
Vœu
—

M. Laurence. — On ne peut toucher à ce bâtiment, sans l'autorisation de la Commission des Bâtiments historiques.

M. Gronier. — S'il en est ainsi, je vous prie de vouloir bien demander cette autorisation.

M. le Président. — L'Administration municipale tâchera de solutionner cette question, aussitôt que possible.

La séance est levée à onze heures.

<i>M. M.</i> Laurence M. Laurence	Remy Remy	Liégeois-Sic Liégeois-Sic	Dubucq Dubucq
Bardon Bardon	Prackers d'Yengo Prackers d'Yengo	Barrois Barrois	Gelos Gelos
Origneur Origneur	D. Danel D. Danel	Coutel Coutel	Legrand-Her Legrand-Her

No. No.

Lesot

[Signature]

Taldeviere

[Signature]

Sockel-

[Signature]

Buisine

[Signature]

Parmontier

[Signature]

Baré

[Signature]

Coilliot

[Signature]

Ducastel

[Signature]

Lelou

[Signature]

Wanguier

[Signature]

Gronier

[Signature]

Guiselin

[Signature]



